



N° 69 - juillet 2013



ENSEMBLE

Bataille des retraites :
L'affaire de tous...

Révoltons-nous !



Bulletin trimestriel de l'Union fédérale des retraités de la Fédération des travailleurs
des industries du Livre, du Papier et de la Communication - Cgt





Sommaire

2	Édito	L. Lorreytte
4	Rapport Moreau	Cgt
4	Clément Méric	A. Bejean
6	Condat	Collectif
7	Mittal Rackett	A. Kolar
8	Interview	T. Le Paon
9	Crise et syndicat	P.Lefebvre
10	Retraites menacées	M.P. Zuber
11	Retraités vache à lait	La Cgt
12	Retraités les choix	J.P. Ghiotto
15	Retraités inégaux	G.Congj
16	La dette publique	L. Duquenne
18	La Crise	M. Santi
20	L'alsace	B. Enggasser
21	Les nouveaux vendales	A. Kolar
22	Les pigistes	J. Dhordain
23	Pas d'accord	A. Béjean
24	73 ans	J. Dhordain
25	8 mai 2013	ARAC
26	Notre temps	C. Baillou
27	9 ^e Congrès	
28	Activité d'avenir	J. Dhordain
29	Un bon sens	G. Filoche
30	Rapport trésorier	L. Duquenne
32	Conseil sortant	
Échos des Sections		
34	Infocom	
36	La Couronne	
38	Retraités 66	
40	Il nous a quittés Claude Baska	

Rédaction et Administration

263, rue de Paris 93 514 Montreuil Cedex

Directeur de la Publication :
René Mahaud

Comité de rédaction :

Responsable : Michel Burguière
Annick Béjean, Jack Dhordain,
Lionel Duquenne, Christian François
Andrée Kolar, René Mahaud.
Jean Pierre Ghiotto
Allaoua Sayad (Photographe).

Imprimerie héli Corbeil

4 bd. Crété - 91100 Corbeil-Essonnes
ISSN : 12594245 - CPPAP : 1010 S 07110

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la FILPAC - CGT



Edito



Lucien LORREYTTÉ

Membre du bureau de l'Ufr-Filpac

La Cgt, j'y suis... j'y reste !

Nul besoin de faire référence au marquis de La Palice pour décréter qu'un salarié d'aujourd'hui sera un retraité de demain. Moins est sûr d'affirmer qu'un syndiqué Cgt en activité sera un syndiqué Cgt en retraite ! C'est le constat que nous faisons dans la plupart de nos sections de retraités Filpac-Cgt.

À croire que la retraite est un long fleuve tranquille, que le montant de notre pension nous permettra de vivre décemment, que se soigner ne pose pas de problème financier, que les établissements qui nous accueilleront plus tard sont à la portée de toutes les bourses, qu'une éventuelle perte d'autonomie sera compensée par l'action sociale, etc. Ne rêvons pas : la réalité est tout autre ! Chacun peut la vivre quotidiennement. L'enjeu pour les dizaines de millions de retraités de notre pays est posé pour le présent et pour l'avenir. Chaque être humain est porteur d'une espérance à vivre dignement toutes les étapes de sa vie. C'est en cela que le "syndicalisme retraité" est nécessaire. Faut-il encore qu'il soit compris par tous...

Pourquoi, après avoir lutté en solidarité avec les autres travailleurs pour améliorer ses conditions de vie et de travail, pour obtenir d'autres droits, ne pas continuer le combat ? L'employeur n'est plus là, mais le Medef existe toujours... et se fait entendre ! Le gouvernement (quel qu'il soit...) reste l'interlocuteur pour tout ce qui concerne nos conditions de vie (pouvoir d'achat, logement, transports, santé, perte d'autonomie, etc.). Vivre mieux sa retraite demande l'investissement de chacun pour faire changer les choses... maintenant !

Reste à convaincre ceux qui ne le sont pas encore : les retraités d'aujourd'hui qui sont "dans la nature" et ceux de demain. Il n'existe pas de "potion magique", mais quelques initiatives de bon sens à mettre en œuvre avec la collaboration des syndicats d'actifs feront bouger les choses pour que nous soyons plus nombreux à défendre nos revendications... comme dans l'entreprise !

S'accorder avec le syndicat pour faire effectuer le transfert des syndiqués au PAC (prélèvement automatique des cotisations syndicales) à la section des retraités, c'est possible ! Rechercher la liste et les coordonnées de ceux qui vont quitter l'entreprise dans les prochaines années (au comité d'entreprise, à la mutuelle, dans le cogitiel, etc.) pour leur adresser journaux et informations en rapport à leur future situation sociale, c'est possible ! Beaucoup de retraités se sont mis à





l'informatique – il faut vivre avec son temps... et les petits-enfants – et la rapide circulation des informations sur Internet est à privilégier... à condition d'avoir recueilli leurs adresses de courriel !

Si la météo de ce printemps (?) ne nous a pas gâtés, qu'en sera-t-il des gros nuages noirs qui s'amoncellent sur l'avenir de nos retraites ? Sur celles de nos enfants et petits-enfants ? Continuerons-nous à admettre que quelques possédants de notre pays engrangent les fruits du travail de ceux qui s'échinent dans des emplois de plus en plus précaires pour uniquement satisfaire la soif d'actionnaires sans scrupules dont les banques font leur "beurre"... sur notre dos !

Il est temps de réveiller la conscience d'anciens salariés (exploités), d'anciens syndiqués à la Cgt, d'anciens militants, pour qu'enfin un avenir meilleur se dessine !

2013 : Quelle réforme pour les retraites ?

Si elle n'en sera pas le sujet unique, la réforme des retraites sera bien évidemment au centre de la deuxième conférence sociale convoquée les 20 et 21 juin par le gouvernement.

Le Medef a déjà fait valoir ses revendications auprès du premier ministre : « Notre préconisation est d'allonger la durée de cotisation à 43 ans d'ici 2020 et de repousser l'âge légal de la retraite à au moins 65 ans à l'horizon 2040 », a revendiqué la patronne des patrons à la sortie de Matignon le 13 mai.

Par ailleurs, les négociations sur les régimes complémentaires Arco et Agirc conclues le 13 mars dernier par un accord non signé par la Cgt ont débouché, notamment, sur un mécanisme de revalorisation des pensions inférieure à l'inflation qui aura des conséquences extrêmement néfastes pour les retraités actuels en termes de pouvoir d'achat, mais également pour les retraités futurs. Le gouvernement n'a pas caché qu'il pourrait s'inspirer de cet accord pour la réforme des retraites qu'il va conduire dans

les mois prochains.

La Cgt va aborder cette réforme en portant une série de propositions fortes, notamment une réforme structurelle du financement des retraites qui passe par l'augmentation des salaires, ainsi que par l'emploi et la croissance.

Elle entend s'opposer à une nouvelle adaptation du système actuel qui consisterait en un allongement de la durée des cotisations ou une baisse du montant des pensions. 

Une bonne réforme, c'est possible ? OUI !

Il est possible d'imposer une réforme des retraites qui : ?

- ◆ Corrige les effets des réformes régressives passées,
- ◆ Assure pour toutes les générations, notamment les plus jeunes, un niveau de pension convenable dès 60 ans,
- ◆ Reconnaisse la pénibilité en permettant des départs anticipés.

Alors que les profits des grands groupes sont florissants, que les dividendes versés aux actionnaires ont progressé 7 fois plus vite que la masse salariale ces trente dernières années, que des dirigeants d'entreprises s'octroient des salaires annuels supérieurs à ce que plus d'un salarié sur deux ne gagnera pas sur toute une vie, qui osera prétendre qu'il n'y a pas d'argent pour les retraites ? La cgt 7 juin 2013 



Vie syndicale

Comité général de l'Ucr-Cgt

Lucien LORREYTE
Membre de la commission exécutive de l'UCR-CGT

*Instance souveraine de l'Union confédérale des retraités Cgt (Ucr),
convoquée à Montreuil les 10 et 11 juin 2013*



Les représentants de vingt-deux Unions fédérales (Ufr) et soixante-six Unions syndicales (Usr) ont ainsi pu faire un point d'étape avant le X^e Congrès de l'Ucr-Cgt qui se tiendra du 24 au 28 mars 2014, à Saint-Étienne (Loire).

C'était d'ailleurs le premier sujet à l'ordre du jour puisqu'il s'agissait de valider les propositions de la commission exécutive de l'Ucr, dont les membres participaient à cette réunion sans voix délibératives. En faisant référence aux Fni de l'année 2011 (113098), le nombre de délégués mandatés a été fixé à 444 (207 pour les Ufr et 237 pour les Usr). Le nombre de voix attribuées à chaque organisation sera calculé sur les années 2010, 2011 et 2012 ; cette dernière n'étant pas encore "bouclée"... il est grand temps de la mettre à jour pour les retardataires !

Autre décision : Les amendements aux documents mis en débat pour le congrès devront être présentés par les sections (ou syndicats) de retraités, les Ufr ou les Usr ; pas individuellement.

Le prochain comité général, les 26 et 27 novembre prochain, finalisera la préparation de ce X^e Congrès au travers des diverses informations qui parviendront d'ici là aux organisations de l'Ucr.

Autre "morceau de choix" soumis à l'examen du comité général : les repères revendicatifs de l'Ucr-Cgt. Soumis au vote des participants, après avoir été amendés par plusieurs organisations – et à la date fixée –, ils traitent des droits des retraités aux pratiques sportives ; aux loisirs ; à la culture et à l'information ; au logement ; à une retraite décente ; aux transports ; aux services publics ; à une véritable santé. Tous à prendre en compte pour donner une meilleure vie à la retraite !

En suivant sur des fiches les explications de Françoise Vagner, c'est l'Initiative citoyenne européenne (ICE) qui mobilisa l'attention de tous tant son organisation demande une procédure longue et contraignante. **L'objectif de la Ferpa** (Fédération européenne des retraités et personnes âgées, dans laquelle notre Ucr-Cgt tient toute sa place) est de gagner une loi (directive)

européenne sur un droit universel de compensation de la perte d'autonomie, basé sur la solidarité nationale.

En effet, en réunissant un million de signatures, les citoyens européens peuvent déposer un projet de texte devant le Parlement européen. Un minimum de sept pays est requis pour la validité de l'ICE, avec un minimum de signatures dans chacun des sept pays. Sont parties prenantes : la France, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg, la Pologne et le Portugal. C'est donc un travail de longue haleine qui attend toutes nos organisations dans la Cgt. Elles seront tenues au courant de mois en mois des dispositions à prendre au fur et à mesure de l'évolution du processus.

Le comité général ne pouvait se terminer sans que ne soit évoquée la "Conférence sociale" des 20 et 21 juin. Aux travers de plusieurs interventions, tout le monde s'accorda pour construire et amplifier la lutte à mener afin d'empêcher les mauvais coups supplémentaires qui pointent à l'horizon pour les retraités d'aujourd'hui... et ceux de demain. ■

Rapport Moreau

Le débat sur les retraites doit s'engager sur d'autres bases

vendredi 14 juin 2013

Nous venons de prendre connaissance du rapport de la Commission pour l'avenir des retraites. Nous en connaissons les grandes lignes, puisqu'elles nous avaient été annoncées par la Présidente Yannick Moreau.

Si de vraies questions y sont abordées, les principales pistes évoquées dans le rapport n'augurent rien de bon et nous regrettons qu'aucune des propositions portées par la Cgt n'ait été reprise.

L'allongement de la durée requise pour le taux plein, la désindexation ne sont en rien des solutions pour pérenniser et améliorer le système de retraite français dans l'intérêt des actifs et des retraités, toutes générations confondues.

Au contraire, leur mise en œuvre fragiliserait encore davantage le système et aurait des conséquences graves pour les retraités actuels et futurs.

Quant aux mesures tendant à l'alignement des régimes du privé et du public, elles s'effectueraient au nom de l'équité, mais n'auraient pas d'incidences financières sur les régimes, selon les termes du rapport. On est là en pleine démagogie puisque ces mesures ne seraient justifiées que par la volonté de bien plaire.

Nous considérons qu'il faut engager la discussion sur d'autres bases avec une prise en compte des propositions alternatives, notamment celles de la Cgt.

Nous allons nous saisir de l'opportunité de la conférence sociale des 20 et 21 juin pour porter le débat sur l'ensemble des éléments qui permettrait de relancer une véritable dynamique de progrès social dans notre pays.

Les discussions des 20 et 21 juin doivent en particulier porter sur l'élaboration d'une autre politique de l'emploi et d'une autre politique salariale, conditions indispensables à la résolution des questions de financement de la protection sociale et de la retraite.

Nous ferons en sorte de construire, sur ces différentes questions, avec les salariés et les retraités, les rapports de forces et les mobilisations qui permettront d'inscrire le progrès social à l'ordre du jour des semaines et des mois à venir.

Montreuil, le 14 juin 2013

Clément Méric

Les fascistes ne sont pas là où on nous le fait croire

La mort de ce jeune homme est l'aboutissement d'une longue série de compromissions avec l'extrême droite de la part de la droite et de la gauche – dans ce qu'on appelle le Front républicain – pour prendre le pouvoir. Un des exemples le plus frappant est la présidentielle qui, au second tour, a mis face à face Chirac et Le Pen. Droite et gauche ont appelé à voter Chirac contre Le Pen, la démocratie contre le fascisme ! Et pourtant, à propos du mariage pour tous, la fusion droite extrême droite était évidente. Fusion qui nous ramène à l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle, quand droite, communistes, socialistes, extrêmes droites pétainistes se sont retrouvés unis dans la République de l'après-guerre. On se souvient de ministres pétainistes dans le gouvernement de De Gaulle et des liens de Mitterrand avec eux. Et maintenant, rien de surprenant à avoir vu pendant les manifestations du

mariage pour tous côte à côte l'Ump, les groupes fascistes et les catholiques intégristes. Ils ont en commun la haine des maghrébins, des Roms et des homosexuels. Ils sont contre l'IVG et pour un État fort sans contre-pouvoir.

La mort de ce jeune homme de dix-huit ans a été honteusement récupérée par les partis et les médias bien-pensants pour faire oublier leur absence de la lutte contre le fascisme. La dissolution éventuelle de ces partis d'extrême droite revient à donner de l'Aspirine à un cancéreux. Si ces partis sont dissous, ils se reformeront ailleurs. Ce qu'il faut c'est combattre la haine fasciste au lieu de leur donner des tribunes à longueur de journaux télévisés et dans les discours des Sarkozy, Coppel, Fillon et compagnie. Si la vraie gauche ne se mobilise pas contre eux, d'autres tomberont.

Adieu Clément. Espérons que tu ne seras pas mort pour rien !

Annick BEJEAN

Luttes sociales et syndicales

Dix-sept organisations lancent un appel pour sauver Condat (24)



« Le mardi 18 juin, une réunion s'est tenue autour des responsables du syndicat Cgt de la Papeterie. Elle a rassemblé des militants des syndicats Filpac-Cgt d'Aquitaine, des représentants de l'Union départementale Cgt de la Dordogne, ainsi que Jean GERSIN et Marc PEYRADE, secrétaire général de la Filpac-Cgt. Une importante décision a été prise : organiser samedi 6 juillet 2013, sur le site de l'entreprise, un rassemblement populaire pour le maintien des emplois et le développement de la Papeterie de Condat. Si vos vacances vous amènent en Dordogne, n'oubliez pas de vous y arrêter ! »

Près de deux mois après l'annonce par la direction des papeteries de Condat de la suppression de 144 postes auxquels s'ajoutent dix départs à la retraite non remplacés, la mobilisation des organisations syndicales, des partis de gauche, d'associations, soutenues par quelques élus ne faiblit pas. Bien au contraire. Dix-sept organisations lancent un appel pour soutenir les salariés de l'entreprise. Une importante manifestation a eu lieu le samedi 25 mai à Terrasson.

La papèterie de Condat au Lardin Saint-Lazare est actuellement le plus gros employeur privé du département de la Dordogne, avec 658 salariés. Dans les prochaines semaines, ce site industriel, fleuron de l'économie périgourdine pendant de nombreuses années, pourrait perdre 22% de son effectif. Fin mars, la direction a annoncé un nouveau projet de réorganisation de l'entreprise. Ce plan prévoit l'arrêt de production de la ligne 6 à la fin juin qui entraînera une réorganisation de tous les services et la suppression de 144 postes. De plus, dix départs à la retraite ne seraient pas remplacés. La direction justifie ce projet en raison de pertes cumulées de 39 millions d'euros enregistrées par Condat sur les trois dernières années, 2010 à 2012. Elle évoque une forte réduction de la demande européenne de 25% au cours des dernières années, en raison de la montée en puissance des nouvelles technologies en substitution du papier, en particulier sur le marché de la publicité.

Petit rappel :

1992 : 1220 salariés produisent 70000 tonnes de pâte à papier et 200000 tonnes de papier.

2010 : 650 salariés (570 emplois en moins) produisent 540000 tonnes de papier, soit une productivité multipliée par 2,5 !

Qui a profité de ces richesses créées ?

Certainement pas les salariés puisque la masse salariale est passée de 20% du chiffre d'affaires à moins de 8,6% dans la dernière période. L'emploi et les conditions de travail ont de la même manière continué à se dégrader...

1700 signatures. Dès cette annonce, les organisations syndicales

ont informé leurs collègues, en mobilisant les élus du département, les représentants de l'Etat. Une pétition lancée par plusieurs syndicats (Cgt, Fsu, Solidaires, Unsa) et des partis de gauche (Pcf, Pg, Npa, gauche anticapitaliste) a recueilli plus de 1700 signatures.

A noter dans cette usine où la division syndicale a souvent pesé sur le rapport de forces, des efforts de rassemblement Cgt, largement majoritaire, Fo et Cgt qui ont aidé à rassembler 700 personnes le 1^{er} mai devant l'usine et dans les rues de Condat.

Plusieurs élus locaux ont lancé un appel. Depuis quelques jours, la mobilisation est montée d'un cran avec l'annonce d'une manifestation départementale à Terrasson, le samedi 25 mai à 10 h 30 à Terrasson. Depuis cette annonce, nous avons demandé à la direction que soit réalisée une étude pour avoir une vision claire de la situation de l'entreprise, de ses projets de développement. Depuis 2009, les investissements en recherche et développement sont quasi inexistantes, alors que nos concurrents investissent des sommes de 70 à 80 millions d'euros. Nous dénonçons l'activité de négoce de papier vendu sous la marque Condat, non fabriqué localement.

Un moratoire, que nous demandons d'urgence, c'est la seule option juridique possible pour arrêter le PSE. Ce moratoire pourrait permettre à l'ensemble des organisations syndicales de faire des propositions de développement pour assurer le devenir du site, indique Guy Bretout, délégué Cgt de l'usine. Cette position sur le moratoire, auquel le préfet a répondu qu'il ne pouvait pas le mettre en œuvre, est défendue par l'ensemble des partis de gauche et organisations qui soutiennent les Condat. De nombreuses organisations et les salariés eux-mêmes s'interrogent sur le devenir du site. « Pour nous, il s'agit de licenciements boursiers destinés à enrichir les actionnaires de fonds de pension. On a l'impression qu'il n'y a aucune ambition industrielle sur le site, » indique Laurent Péréa, pour le Parti communiste. La disparition de 154 postes aux Papèteries de Condat équivaldrait à la disparition de près de 500 emplois avec les emplois induits sur le Terrassonnais. Sur ce secteur, le taux de chômage se situe entre 16 et 18%.



Mittal Rackett...

Je ne croyais pas qu'il fût possible de calomnier M. Mittal.

C'est pourtant ce que j'ai fait dans le dernier numéro (68) d'*Ensemble*. Dans mon article « Ya pas d'sous, à voir ? », j'ai dit que, puisqu'il ne payait pas d'impôts en France, il fallait saisir ce qu'il y possédait. Or, c'est impossible. S'il ne nous verse pas de contributions pour faire marcher le pays, c'est qu'il en a le droit.

Oui. Et pourquoi ? Parce que nos lois sur les sociétés sont des passoires et qu'une bonne équipe de juristes fiscalistes a vite fait de trouver par quels trous faire passer les profits sacrés – ou les sacrés profits – des ultras-riches. Mea culpa donc, pour la seule information que je n'ai pas dûment vérifiée avant d'écrire ce texte.

Néanmoins, ce triste sire, au culot surdimensionné jusqu'à l'infini, présente au moins un intérêt : il dit tout haut ce que ses congénères, plus polis ou simplement plus réalistes, ne font que laisser entendre. A savoir qu'ils peuvent se permettre de donner des ordres à des gouvernements issus du suffrage universel, et, pire, en être docilement obéis. Nous, Français, sommes en train d'en faire l'expérience. Quand M. Mittal a dit texto au gouvernement français dit de gauche : « *Je vous donne jusqu'au 31 décembre pour trouver un repreneur, sinon je ferme* », personne en haut lieu n'a pipé mot. C'est la France entière qui a pris la gifle sans réaction du gouvernement. Heureusement qu'une fois de plus, il y avait les travailleurs pour relever le gant. Ils ont perdu, certes, mais comme l'écrivait François 1^{er} après Pavie, « **fors l'honneur** ».

Pour dur à avaler qu'il soit, cet événement contient une leçon forte : dans la pagaille de ce déclin – car les grands capitalistes savent que les peuples, dans le monde entier, commencent à contester leur influence et leur autorité –, il ne

faut personnaliser ni les conflits, ni leurs causes. Les individus dont le comportement les a fait naître ne sont que quelques arbres qui cachent la forêt. C'est le système qui est en cause. C'est lui qu'il faut attaquer, par la réflexion, la recherche de ce qu'il faut mettre à la place. La grande difficulté est qu'il faut à la fois résoudre les questions urgentes : logement, travail, salaires, retraites, tous besoins vitaux qui, vu qu'ils se dégradent régulièrement sans que personne n'y remédie sérieusement, font tous les jours des victimes, et engager des solutions pérennes pour l'avenir. Tout est à reprendre, à voir sous d'autres angles. Sans oublier que, si l'on veut être efficace, il faut avancer sans choquer en se souvenant que les progressistes sont toujours minoritaires. Ne pas oublier qu'une des raisons qui ont fait échouer les révolutions des XIX^e et XX^e siècles, hors les questions financières, a été le poids des idées reçues et des traditions.

Si l'on choque, en croyant par exemple que si l'on vote des textes sans nuances et sans suivi social, on va émanciper les jeunes et libérer les femmes de leur carcan moraliste, on se heurtera au rejet par les familles des nouvelles mesures. Et c'est valable en particulier pour les classes les plus en difficultés financières, où personne n'a le temps de philosopher. Ce qui compte, c'est assurer le lendemain. Et, avec les meilleures intentions du monde, on préparera sans le savoir l'avancée du Front national.

Pour avoir des chances de réussir, et il faut réussir sous peine de sacrifier encore une fois le monde du travail, nous sommes condamnés à avancer sur le fil du rasoir. La victoire de la vraie gauche ne se gagnera pas par des effets de manches et des discours truffés

d'expressions excessives. Ça a été peut-être utile au moment des élections pour être entendus de certains électeurs aux oreilles rebattues de langage publicitaire. Mais attention à l'enthousiasme des foules touchées par un langage enfin différent de celui, arrogant et méprisant, auquel le pouvoir en place les avait habituées. L'exaltation, ça retombe vite. Qu'en reste-t-il dans le silence de l'isoloir, au moment de choisir entre, au minimum, deux programmes concurrents ? Souvent, croyant être prudents, bon nombre d'électeurs, pour éviter le maintien du pouvoir sortant, choisissent le plus « raisonnable », trop « raisonnable ». Et c'est reparti pour des mesures sans grand effet sur le réel, qui ne s'attaquent jamais aux racines du mal.

Un an plus tard, ces électeurs ont pour la plupart constaté le résultat que nous vivons actuellement

C'est maintenant que la très grande bourgeoisie avance ses pions, en grande partie dans l'ombre, en espérant bientôt pousser les verrous juridiques qui empêcheront ceux qui l'enrichissent, à leur corps défendant, d'accéder aux lieux de décision, comme elle l'a toujours fait. Et toujours en paraissant satisfaire les revendications populaires, pour sauver ses kopecks.

A nous de déjouer les manœuvres pour arriver à clarifier la situation dans les esprits. Nous ne manquons pas de grandes intelligences, à tous les niveaux, même si elles sont frappées d'ostracisme dans les médias.

Usons de tous les moyens licites qui nous restent, rien n'est perdu. Ce sera dur, difficile, exigeant, mais c'est possible.

Nos parents ont connu pire, et la France s'en est sortie.

AYONS FOI EN L'HOMME (DES DEUX SEXES), LE RÉSULTAT SUIVRA. ■ A.K.



Face aux urgences sociales Rompre avec l'austérité

Interview de Thierry LEPAON

Quelques heures après les annonces d'entrée en récession de la France et du recul historique du pouvoir d'achat, François Hollande, au retour de Bruxelles, s'est exprimé devant la presse.

Une bonne nouvelle ? : la crise financière serait derrière nous, les causes seraient régulées et jugulées selon le président de la République ! Les salariés, dont le pouvoir d'achat a subi un recul historique, ceux qui subissent au quotidien les licenciements et les fermetures d'entreprises, le chantage aux salaires, la précarité... ne s'en sont pas aperçus, les chômeurs et les retraités non plus !

Ils attendent toujours des réponses, un changement de cap pour répondre à leurs préoccupations immédiates : les salaires, l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale, des mesures contre les injustices et l'exclusion, la démocratie, des droits nouveaux dans les entreprises, la relance économique.

En lieu et place de toutes ces légitimes exigences, qu'ont-ils entendu ?

Qu'il faudrait diminuer les dépenses, c'est ce qu'on appelle poursuivre l'austérité. Au moment où l'investissement dans l'emploi et les missions de services publics est réduit, l'annonce de nouvelles aides aux entreprises privées par l'argent public est une provocation. **Pire,** François Hollande confirme l'abandon de participations de l'État dans des entreprises publiques stratégiques. **Il brade ainsi le patrimoine qui appartient à la Nation.** Il acte clairement une nouvelle vague de privatisations, au risque de casser de vrais potentiels industriels qui font toujours leurs preuves.

Les salariés sont en droit d'attendre des solutions concrètes qui pérennisent les entreprises et l'industrie en France. La Cgt se prononce pour la recherche, l'innovation et le développement de nouvelles filières en cohérence et complémentarité avec celles existantes.

De l'argent pour l'investissement productif est à trouver ailleurs. Nous savons où le trouver : près de 30000 milliards de dollars ne vont pas à l'investissement mais à la spéculation dans des paradis fiscaux connus de tous, y compris au cœur de l'Europe !

Ces sommes sont à comparer avec l'annonce de possibles 6 milliards d'euros pour l'emploi des jeunes en Europe, à partager entre 27 pays. C'est une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

Qu'il faudrait aller plus loin dans la déréglementation du marché du travail. En parallèle le Président explique qu'il faut baisser la rémunération du travail qui pèserait sur la compétitivité des entreprises ! La Cgt entend imposer par les mobilisations des salariés une autre répartition des richesses.

Ce qui coûte, c'est la rémunération du capital et des actionnaires. Le travail ne coûte pas, il rapporte de l'argent à l'entreprise et à la société.

Depuis 1985, la part des dividendes versés aux actionnaires est passée de 5 à 25% des richesses créées par le travail des salariés.

Diviser par deux les dividendes libérerait 120 milliards d'euros par an pour les investissements productifs, l'emploi, le financement de la protection sociale et la diminution du déficit public.

Les mesures compétitivité/emploi vont

accentuer encore la part qui revient aux entreprises et favoriser les politiques de bas salaires au détriment des besoins des salariés, de la relance par la consommation, du financement de la protection sociale. Il est urgent, au contraire, d'augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux. Plus que jamais, **l'exigence de relever le Smic à 1700 euros** est un impératif économique et social. Sur le sujet, le silence présidentiel est assourdissant !

Qu'il faudrait une nouvelle réforme des retraites. En revanche, sur les retraites, le Président est plus loquace pour nous annoncer de nouveaux sacrifices qu'il entend nous imposer en plein cœur de l'été. Curieuse conception ! Il y aurait du temps pour le dialogue sur divers sujets, mais pas pour les retraites.

L'allongement de la durée de la vie est présenté comme un inconvénient alors que vivre plus longtemps est un progrès et doit permettre aux salariés d'avoir une vie après le travail. Les femmes et les hommes seraient-ils condamnés à n'avoir pour seul but dans une vie que le travail ?

Alors que le chômage touche toujours plus de femmes et d'hommes, on voudrait nous faire travailler plus. L'argent pour financer la protection sociale existe, la Cgt a des propositions qu'elle entend faire valoir.

- ~ 1% d'augmentation des salaires = + 2,5 milliards d'euros ;
- ~ Égalité salariale femmes/hommes = + 4 milliards d'euros ;
- ~ 10000 emplois créés = + 1,3 milliards d'euros ;
- ~ Lutte contre le travail illégal = + 6 milliards d'euros.

s sociales ? austérité

Ce qu'il faut, c'est changer de cap !

Alors que la Confédération européenne des Syndicats, avec ses 85 organisations affiliées, prône un changement de cap et la fin des politiques d'austérité en Europe, les réponses apportées par François Hollande tournent le dos à cette exigence. Elles répondent, au contraire, immédiatement à l'injonction faite la veille par le président de la Commission européenne. Après avoir accordé à la France deux années supplémentaires pour ramener son déficit public dans les clous européens, il exigeait : « Ces deux années devront être mises à profit pour accélérer les réformes structurelles ».

Le message présidentiel est clair, le changement... c'est pas pour maintenant.

Le message des salariés doit être aussi clair.

Leur irruption massive dans les luttes et les mobilisations, à partir de leurs exigences, dès maintenant, est la condition du changement auquel ils aspirent.

Maintenant, agissons pour nos emplois, nos salaires, nos retraites.

Maintenant intervenons pour nos droits, l'emploi industriel, les services publics.

Maintenant organisons-nous, syndiquons-nous.

Maintenant, tous ensemble dans l'entreprise, la localité, construisons les mobilisations gagnantes. ■

Un syndicat acteur du Travail en temps de crise

Pascal LEFÈBVRE Secrétaire Filpac

La Cgt agit pour le Travail, puisqu'elle s'est ainsi nommée dès son origine – Confédération générale du travail. Se déclarer ainsi revient à dire qu'elle ne se contente pas de porter les intérêts de telle couche du salariat, de telle catégorie de travailleurs, mais de l'ensemble de ce qui s'oppose au Capital, de par sa place dans la production.

Son nom ne comporte pas non plus une référence nationale, puisqu'elle est orientée vers l'organisation de tous les salariés présents sur le sol national, mais sans distinction sur leurs origines d'aucune sorte.

À l'ordre du jour de Toulouse, à son 50^e congrès, la Cgt n'a pas prévu de changer de dénomination. Représenter le Travail est un challenge, un horizon, un parti pris de l'avenir. Le Capital lui mène la vie dure, d'autant qu'il connaît une de ces fameuses crises dont la comparaison avec celle de 1929 n'est ni exagérée ni inadéquate.

La représentation du Travail connaît elle aussi la concurrence. Dans la tradition du fascisme français, le Front national prétend parler au nom des invisibles, des oubliés, dès lors qu'ils sont Français de souche et qu'ils acceptent d'entrer en opposition avec les immigrés. La Cfdt de 2013 aspire à incarner un syndicalisme de contrats qui, appuyant la politique du gouvernement, espère dépasser les conflits de classes par le partenariat social.

Mais l'opposition à la représentation du Travail vient d'abord – est-ce une surprise ? – de la résistance historique du patronat, parmi lequel celui des TPE et PME est particulièrement vindicatif. La Cgt ne connaît pas de répit dans ses efforts d'implantation, elle se heurte toujours à une répression qui ne se dément pas. Telle est la cause principale de la pauvreté insigne du taux de syndicalisation dans le pays.

Reste une autre cause, un Himalaya, la capacité du Capital à constituer une armée de chômeurs. Le droit de propriété est sans borne, et c'est en son nom que les états-majors de groupes multinationaux comme les toutes petites entreprises sont capables de détruire les emplois d'un simple geste. Sans autre forme de procès. Quelle légitimité ? Celle qui confère au propriétaire le droit d'écraser tous les autres.

Tel était le rendez-vous toulousain de la Cgt du 18 au 22 mars. La soif de parole des délégués et la teneur des échanges montrent que le nécessaire débat va s'amplifier. Une politique d'austérité sans fin conduisant à une société sans travail l'impose. ■ P.L.

Coups bas sur les retraites complémentaires et menaces sur les retraites

Marie-Pierre ZUBER *

L'accord récent sur l'AGIRC (régime complémentaire de l'encadrement pour la partie du salaire supérieure au plafond de la Sécurité sociale) et l'ARRCO (régime complémentaire de l'ensemble des salariés du secteur privé) a montré la volonté du Medef d'équilibrer les régimes sur le long terme sans augmenter leurs ressources.

Lors des négociations, la Cgt a mis en évidence l'importance de l'augmentation des ressources pour prendre en compte l'accroissement du nombre de retraités et de leur espérance de vie. Cela a permis un front commun des organisations syndicales pour obtenir une augmentation des taux de cotisations contractuelles ARRCO et AGIRC. La partie patronale a dû certes concéder une augmentation, mais celle-ci est beaucoup trop faible et ne permettra pas le retour à l'équilibre des régimes.

L'aspect le plus négatif de l'accord porte sur la revalorisation des valeurs de service des points Arrco et Agirc, donc des pensions. Celles-ci sont appelées à évoluer pendant 3 ans à un rythme inférieur à l'inflation (- 1 point).

C'est une très mauvaise nouvelle pour les retraités, et les petites pensions celles des femmes en particulier ne seront pas épargnées, mais également pour les actifs dans la mesure où les valeurs de service des points sont également utilisées pour le calcul des futures retraites.

Une double mauvaise nouvelle pour les cadres puisqu'une différenciation négative est faite à leur égard, comme cela avait déjà été le cas en 2011.

Tous les retraités vont subir une revalorisation de leurs pensions inférieure à l'inflation alors que les retraites complémentaires des cadres augmentent seulement de 0,5% au 1^{er} avril prochain, contre + 0,8% pour les non-cadres.

Ceci peut être critique quand les complémentaires représentent les deux tiers des pensions des cadres.

Le Medef sort grand gagnant de l'affaire car il a réussi à faire payer les pensionnés et raboter les retraites.

Qu'on en juge : le bilan financier de l'accord montre que la contribution au rééquilibrage des régimes s'établit pour les actifs et retraités à 80% du total et pour les employeurs à... 20%.

La Cgt a refusé de signer cet accord qui est aussi **une mauvaise nouvelle pour l'économie du pays** puisque la baisse de pouvoir d'achat de 11 millions de retraités, puis sur

18 millions de salariés dont 6 millions de cadres, ne manquera pas d'avoir des répercussions négatives sur la demande intérieure, et donc sur l'emploi.

Avec cette absence d'augmentation significative des ressources, on peut craindre que la prochaine étape soit une baisse nette des pensions. Le risque est d'autant plus grand que la masse salariale, qui détermine avec les taux de cotisations le niveau des ressources, a tendance à stagner du fait des destructions massives d'emplois et d'une pression énorme sur les salaires.

Chaque jour confirme encore davantage, s'il en était besoin, que le Président de la République, le Premier ministre et son

gouvernement mettent en œuvre une politique d'austérité qui va au-devant des désirs du Medef qui veut pousser toujours plus loin les reculs sociaux. Comme le dénonce l'Adresse du 50^e Congrès aux salariés, le gouvernement a déclaré la guerre au monde du travail. Il profite de la crise qu'il a provoquée et impose des régressions sans précédent: dégradation de conditions de travail, flexibilité accrue,

précarisation de l'emploi, suppressions d'emploi, baisse des rémunérations, répression syndicale...

Le gouvernement l'a montré avec la transposition dans la loi de l'accord, faussement nommé « sécurisation de l'emploi », qui dynamite quarante ans de droit du travail en France.

Gardons bien en tête que la volonté patronale a été de devancer la réforme des régimes de retraite des secteurs privés et publics, en imposant dans les régimes complémentaires « sa » solution, que le législateur n'aurait plus qu'à étendre ensuite à l'ensemble des régimes.

Rappelons que la Cgt demande une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75% du salaire, au moment où le gouvernement annonce l'ouverture d'une concertation sur une nouvelle réforme dès la fin de ce printemps. ■ **M.P.Z.**

* *Le travailleur parisien* – mars-avril N°1185 –



Les retraité(e)s



ne sont pas des vaches à lait

La mise en application des mesures contenues dans la loi de finances pour 2009 a conduit à la suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules si elles n'ont pas élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans jusqu'à sa majorité.

Les personnes qui bénéficiaient de cette demi-part pour l'imposition des revenus de l'année 2008 l'ont conservée avec une limitation du gain d'impôt à 855€ en 2010, 680€ en 2011, 400€ en 2012, 120€ en 2013 et elles perdront cette demi-part pour l'imposition des revenus de 2013 si elles ne remplissent pas les nouvelles conditions fixées par la loi de finances pour 2009.

La loi de finances pour 2012 a instauré le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour l'imposition des revenus 2011 et 2012, ce qui conduit des contribuables non imposables jusque-là à devenir imposables et parmi eux de nombreux retraités(es). Ce changement induisant de plus des pertes d'exonération ou d'abattement en matière de fiscalité locale, une augmentation des cotisations de type CSG et une réduction des prestations sociales. De très nombreux retraités(es) acquittent depuis le 1^{er} avril 2013 la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3%.

Malheureusement la majorité parlementaire qui avait, alors qu'elle était dans l'opposition, condamné cette suppression de la demi-part et le gel du barème de l'impôt sur le revenu n'a pas annulé ces mesures.

Un rapport de la Cour des comptes suggère au gouvernement de prélever 5 milliards sur le dos des retraités avec la suppression de l'abattement des 10%, l'alignement du taux de



CSG sur celui des actifs entre autres propositions.

C'est une véritable réforme de la fiscalité qu'il faut mettre en place avec une réduction de la TVA et au contraire une majoration de l'impôt sur le revenu avec le retour à une taxation plus importante des hauts revenus avec la création de nouvelles tranches. Il faut également réformer la taxe d'habitation en intégrant les revenus dans le calcul. Cette taxe serait ainsi plus juste et permettrait à chacun de contribuer aux financements des collectivités territoriales à hauteur de ses moyens.

Contrairement aux économistes libéraux et au MEDEF qui veulent réduire au maximum la fiscalité, il faut au contraire augmenter les recettes fiscales afin de doter le pays des moyens nécessaires à un développement des services utiles à la population. L'impôt permet de financer l'éducation, la santé, les transports publics, les infrastructures routières, la recherche et l'ensemble des services encore aujourd'hui publics. Sans des rentrées fiscales suffisantes, c'est la privatisation des services qui interviendra avec un accès très difficile pour les populations

aux revenus modestes, au rang desquels de très nombreux retraités (es).

L'accueil est rendu difficile dans les services des finances publiques du fait des suppressions d'emplois intervenues sous le gouvernement Sarkozy.

Malheureusement là encore le gouvernement Hollande n'inverse pas la tendance et poursuit la politique mise en œuvre avec la Révision générale des politiques publiques (RGPP), même si c'est sous le nom de **Modernisation de l'action publique**. Ce sont plus de 25000 emplois qui ont été supprimés en 10 ans (dont 2023 en 2013), c'est pourquoi vous êtes accueilli dans de mauvaises conditions malgré le dévouement et l'attachement au service public des agents qui vous reçoivent. Ils sont eux-mêmes victimes de cette situation.

Il faut une profonde réforme de la fiscalité et les moyens nécessaires afin que les services des finances publiques puissent accomplir correctement leurs missions et traquer la fraude fiscale et sociale qui prive les finances publiques de 60 à 80 milliards d'euros.

Montreuil, le 18 avril 2013 

Retraites : L'heure des choix...

Par Jean-Pierre GHIOTTO

Dans tous les pays, les retraites constituent des enjeux de société et la façon d'aborder ce sujet est éclairante et en « dit long » sur les orientations politiques des gouvernants en charge de ces dossiers.



Livre blanc européen sur les retraites

L'Europe s'est fendue d'un livre blanc pour inciter les États membres à se couler dans le moule libéral cher à la finance et au capital. L'Europe énonce quelques principes derrière lesquels ne manqueront pas de se ranger les responsables politiques aux ordres tout en pestant contre la pression exercée par Bruxelles. On connaît la chanson. Il faut cependant savoir que rien dans la constitution européenne n'oblige un État à se conformer aux orientations européennes pour ce qui concerne le choix de son ou ses régimes de retraite, dès lors que les pensions sont assurées

ou le seront. Prétendre le contraire relève de la manipulation.

En France

En France, depuis 1993, le système de retraite des Français a subi pas moins de cinq réformes qui au bout du compte n'ont rien réglé quant à la pérennité du système.

Ceux-là mêmes qui sont restés sourds aux arguments syndicaux, notamment de la Cgt, sur la nécessité d'une recherche nouvelle et accrue de financement ont failli en nous imposant des modifications d'économies restreignant les droits des assurés sociaux et constatent aujourd'hui que les caisses se vident toujours plus

vite qu'elles ne se remplissent.

Pour eux, le dogme, la seule manière de conserver aux Français un système de retraite est de durcir encore et encore les conditions d'obtention des pensions à taux pleins en augmentant les durées de cotisation, en rognant sur les pensions servies et à servir par des manœuvres d'indexation, – quand on ne désindexe pas – (ARCO/AGIRC)), par des périodes de références de moins en moins profitables à l'assuré et en reportant le plus loin possible l'âge légal des départs à la retraite au prétexte de l'allongement de l'espérance de vie.

Toutes ces réformes n'ont contribué qu'à une baisse du pouvoir d'achat des



retraités en cours de leurs droits et à des conditions quasi inatteignables pour l'obtention de tous leurs droits pour les futurs retraités.

Pour le Medef, au nom de la compétitivité, toute recherche de financement incluant les entreprises est à proscrire, et cela semble bien être la position du gouvernement qui évoque volontiers ses penchants vers le système d'attribution de points, le système suédois, les comptes notionnels, chers à la Cfdt, mais jamais n'est évoquée une refonte du système de financement des caisses.

Conférence sociale des 20 et 21 juin 2013

Comme cela s'est fait pour l'accord national interprofessionnel (ANI), le gouvernement, à la demande de la Cfdt, va organiser une conférence dite *sociale* pour aborder avec les représentants des salariés des thèmes majeurs tels que l'avenir des retraites ou la réforme de la formation professionnelle.

Quand on connaît le calendrier des rencontres, nous sommes en droit de subodorer qu'il y a encore un coup *fourré* semblable à ce qui s'est fait pour la mise en place de l'odieux accord antisocial et antidémocratique qu'est l'ANI.

20 et 21 juin, conférence sociale, puis discussions jusqu'à fin juillet. Rien ne se passe en août. Une reprise des discussions est prévue pour le début septembre pour se clore le 20 septembre. Comment, dans ces conditions, avoir véritablement un débat entre les salariés et leurs syndicats, comment vont faire les syndicats pour exposer leurs points de vue auprès du grand public et des travailleurs, dans une période de congés annuels dont on sait qu'elle neutralise sérieusement la vie publique et économique ?

Démocratie ?

Comment dire alors que les citoyens ont été consultés, en respectant une éthique démocratique qu'impose la gestion républicaine d'un État ?

Quand on sait que le syndicat dont les dirigeants dégagent leurs stylos plus vite que leurs ombres est favorable à un changement systémique de nos organismes de retraite, penchant vers le système suédois cher à notre Président, cela ne peut que nous donner la **chair de**

poule, sauf si nous sommes d'accord avec eux.

Le temps presse...

Le temps nous est compté pour organiser une riposte médiatique à la hauteur de celle que nous infusent déjà les chantages d'un capital possesseur de pratiquement tous les moyens d'expression.

L'Ugict Cgt s'est sans attendre lancée dans le combat en organisant le 27 mai 2013 à Montreuil, dans les locaux de notre syndicat, trois tables rondes avec des intervenants suédois, Italiens et français pour faire le point sur les défauts ou qualités de leurs différents régimes de retraite et sur les façons dont leurs gouvernements ont présenté leurs réformes.

À défaut de relater par le détail tout cet événement que l'on pourra nous dit-on retrouver sur le site de l'Ugict, je vous livre quelques explications sur les différents vocables et leurs significations pour mieux appréhender la nature des modifications que d'aucuns aimeraient apporter à notre système de retraite français.

Équité :

La notion d'équité tend à se substituer à celle de solidarité intergénérationnelle. Il serait équitable que chaque génération ne puisse récupérer en moyenne au cours de la retraite que le total actualisé des cotisations versées. Rien de plus.

Le système de rente viagère serait le seul équitable contrairement à un système fondé sur une retraite calculée en fonction du salaire pour assurer une continuité du niveau de vie.

De ce point de vue, les mécanismes solidaires ne seraient pas non plus équitables, puisqu'ils permettent d'attribuer à leurs bénéficiaires des droits supérieurs au total actualisé des cotisations qu'ils ont versées durant leur carrière.

Au nom de l'équité, les réformateurs du système s'ingénient à opposer en permanence les catégories de salariés entre elles. **Public/privé, jeunes générations/retraités, cadres et non-cadres...** etc.

Capitalisation ou répartition ?

Il y a *répartition* lorsque les cotisations prélevées sur les salaires sont immédiatement reversées sous forme de pensions. C'est le cas suédois pour

les régimes **comptes notionnels**.

Capitalisation lorsque les cotisations sont versées sur un compte nominal et géré par des organismes financiers qui sous couvert de protéger les avoirs, se livrent à des opérations comme de la gestion d'actions ou autres produits financiers qui ne sont pas obligatoirement sans risques et qui peuvent compromettre le montant des pensions à venir, si les aléas économiques se montrent défavorables.

À cotisations ou prestations définies ?

À *cotisations définies* : Quel que soit son mode de financement, répartition ou capitalisation, le taux des cotisations est fixé **une fois pour toutes** pour la durée de vie du régime.

Si des besoins de financement s'avéraient nécessaires, il serait alors impossible de jouer sur une augmentation des cotisations et, comme un tel système ne peut redistribuer que les sommes qu'il perçoit, cela se traduirait inévitablement par une réduction des prestations, donc une baisse des pensions. C'est ainsi que fonctionne le système notionnel suédois.

Un tel système supprime tout besoin de financement supplémentaire des retraites, quelles que soient les évolutions démographiques, économiques et sociales. Cela explique l'engouement du patronat et de la finance pour ce type de contrat.

Prestations définies : À la création du régime, un taux de remplacement du salaire d'activité est déterminé, quel que soit son mode de financement qui devra s'adapter aux contraintes démographiques, économiques et sociales.

C'est le cas du modèle français où le taux de remplacement avait été historiquement fixé à 75% dans la fonction publique et que les régimes privés avaient quasiment atteint à la veille de la réforme de 1993.

La mise en place d'un tel système dénote de la volonté politique d'assurer ou non aux retraités les ressources nécessaires pour qu'ils puissent bénéficier sans contrainte d'une existence décente.

L'obligation de respecter le taux de remplacement peut conduire patronat et finance, avec l'aide des hommes politiques qui leur sont **acquis**, à "bidouiller" les paramètres ►



Revendications sociales

► déterminant les conditions d'obtention des droits pleins et entiers, dès lors qu'ils renâclent à consentir des moyens supplémentaires de financement.

Pour éviter de mettre leurs mains dans leurs poches, ils jouent sur l'allongement des durées de cotisations (annuités), le recul de l'âge légal pour faire valoir ses droits à la retraite, sur des modifications dans les références avec les salaires d'activité et le nombre des années concernées et par la mise en place de **décotes**, si toutes les conditions d'obtention des droits pleins et entiers ne sont pas remplies.

PIB comme barème d'indexation :

Certains avancent l'idée d'indexer les systèmes de retraite sur la situation économique du pays et les avancées ou les reculs du produit intérieur brut (PIB) détermineraient un coefficient applicable aux pensions servies.

Bon PIB, bonnes retraites, mauvais PIB, soupe populaire.

Pour la Cgt, les retraites ne peuvent être indexées que sur le salaire moyen si l'on veut préserver véritablement le pouvoir d'achat des retraités.

Rappelons que la crise économique, dont les causes sont liées à des politiques financières spéculatives, à des politiques industrielles de redéploiement vers les pays émergents, provoque des variations très sensibles du PIB, et le salariat n'est en rien concerné par la mise en place de stratégies industrielles mortifères pour l'économie du pays.

La crise a coûté 23,6 milliards d'euros. Si elle n'avait pas eu lieu, les caisses seraient excédentaires.

Mode d'acquisition des droits dans le système suédois :

Il est calqué sur celui des régimes par capitalisation. L'agence suédoise de Sécurité sociale enregistre sur le compte individuel de chaque salarié le montant nominal des cotisations prélevées sur son salaire.

Ce système fonctionnant par répartition, ce compte est virtuel (notionnel veut dire virtuel) puisque le montant des cotisations n'est pas transformé en capital dont le cotisant devient propriétaire, mais est immédiatement reversé sous forme de pension aux retraités du moment.

Lorsque le salarié veut prendre sa retraite, le capital virtuel qu'il a accumulé est transformé en rente. Le montant annuel de la

rente est obtenu en prenant le montant du capital accumulé que l'on divise par le nombre des années qui lui resteraient à vivre à l'âge où il prend sa retraite, en référence à l'espérance de vie moyenne de la génération du salarié.

Plus il part tôt, plus le montant de sa *pension est faible*, puisque le capital est moins important que ce qu'il aurait été en partant plus tard, mais en plus, il est divisé par un plus grand nombre d'années au regard de l'espérance de vie qui lui est imputée.

Plus il part tard, plus le montant de son capital est important et le nombre d'années restantes, au regard de son espérance de vie est moindre, donc le montant de sa *pension est élevé*. SAUF QUE : Le système fonctionnant à cotisations définies, « un mécanisme d'équilibrage automatique » (MEA) ajuste en permanence au cours des années le montant de chaque rente pour rendre compatible le montant total des rentes à verser avec le montant total des cotisations encaissées. Autrement dit : Si le régime doit verser 100 euros et qu'il n'en a encaissé que 70 (rappelons que le taux de cotisation ne peut pas augmenter), il applique à la pension un mécanisme d'équilibrage automatique qui se traduit par un coefficient de rattrapage de 0,70.

Résultat : 100 euros multipliés par 0,7 donnent 70 euros. Du jour au lendemain, le retraité peut voir sa pension diminuée pour des raisons d'équilibrage.

La bataille pour les retraites

Elle se pose en termes nouveaux : Il ne s'agit plus de choisir entre répartition et capitalisation, mais entre « prestations définies » et « à cotisations définies ».

Si le système à cotisations définies devait l'emporter, sa mise en œuvre entraînera de telles baisses des taux de remplacements que les citoyens tenteront l'aventure de « l'épargne retraite » pour compenser le manque à gagner. C'est d'ailleurs l'objectif du patronat qui voit là une possibilité d'échapper en partie au financement des retraites et c'est aussi l'objectif des financiers qui lorgnent depuis longtemps sur le marché que cela représente.

Démontrer que c'est possible.





Contre la campagne, condamnant notre système de retraite actuel, organisée par les patrons et la finance, qui mettent en avant une espérance de vie en constante amélioration, des avancées technologiques dévoreuses d'emplois et la mondialisation, nous devons faire en permanence la démonstration du contraire et prouver qu'il est possible de financer les retraites, aujourd'hui comme demain, tout en améliorant le niveau de vie des générations successives.

Cela implique de maintenir un financement assis sur le salaire en étendant l'assiette des cotisations à la participation, à l'intéressement, aux primes, à l'épargne salariale et à tout autre élément du salaire qui y échappe.

Cela implique également de défendre des augmentations de cotisations sociales, notamment la part dite patronale pour promouvoir l'efficacité de la cotisation sociale.

Moduler les taux de cotisations « patronales » au regard du rapport entre masse salariale et valeur ajoutée et favoriser les entreprises créatrices d'emploi, en supprimant au passage, toutes les exemptions et exonérations de cotisations sociales.

Assujettir à cotisation les revenus financiers perçus par les employeurs. Créer une maison commune des retraites pour garantir, dans tous les régimes, l'accès à un socle minimum de droits.

Il n'existe aucune impossibilité

Une démonstration qui devrait être consultable sur le site de l'Ugict Cgt ou sur celui de la Cgt, a été réalisée par la Cgt, et, pour les seuls besoins de cette simulation, aucun effort financier n'a été demandé aux entreprises ce qui n'est évidemment pas l'orientation syndicale, mais qui peut le plus peut le moins...

Il est possible économiquement, socialement et financièrement de financer à l'horizon 2050 un droit à la retraite ouvert dès l'âge de 60 ans avec au minimum 75% de taux de remplacement du salaire par la pension.

Le choix d'y souscrire ou non est un choix de nature *exclusivement politique*, comme le conseil d'orientation des retraites l'avait affirmé dans son premier rapport paru en 2001. ■ J.P.G.

Les inégalités dans les retraites

Hollande nous prépare une énième réforme des retraites. Après la guerre tous les travailleurs qui prenaient leur retraite partaient avec 75% de leur dernier salaire. Idem dans la fonction publique.

Aujourd'hui la donne a complètement changé, avec la loi Balladur-Veil, en 1993, le mode de calcul de la pension se fait sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures précédemment. La durée de cotisation est passée de 37,5 années validées à 40.

La loi Fillon de 2003 porte la durée de cotisation à 42 années cotisées et non plus validées, ce qui change tout.

La loi de 2010 porte le départ en retraite à 62 ans, voire 67 ans pour les carrières incomplètes.

Le Président a demandé, à Yannick Moreau, un rapport afin de sauver les retraites en trouvant 7 milliards d'euros par an, pendant 3 ans.

Dans ce rapport, elle préconise :

Augmentation de la durée de cotisation de 40 à 43 voire 44 ans.

Sous-indexation des pensions.

Fiscalisation des bonus pour enfants.

Hausse des cotisations patronales et syndicales de 0,1% à 0,2%. Pour faire contribuer les 15 millions de retraités on calquerait ce qui a été fait pour les complémentaires (augmentation des pensions inférieures à l'inflation).

Alignement des taux de cotisation à la Csg 6,6% au niveau des actifs 7,5%.

Suppression de l'abattement fiscal de 10% dont bénéficient les retraités. En contrepartie, des gestes seraient fait en direction des métiers pénibles. Une fois de plus, peu de propositions au sujet des femmes.

Rappelons-nous que, depuis 1993, l'augmentation des pensions dans le privé ne se fait plus sur les moyennes des salaires mais sur des indices bidon, ce qui nous a fait perdre 25% de notre pouvoir d'achat. Sans compter que l'on nous ponctionne 0,30% de notre pension pendant 2 ans.

Tout ceci a pour effet qu'un fossé s'est creusé entre les pensions des fonctionnaires et des régimes spéciaux.

A la différence du privé les pensions de la fonction publique sont calculées sur les six derniers mois, primes comprises. Dans l'année il n'est pas rare qu'un an avant son départ, un militaire monte en grade.

La Cour des comptes dénonce cette pratique qui permet à un fonctionnaire sur cinq d'arrondir sa pension, c'est le cas du camarade Le Duigou qui était inspecteur des impôts et a été nommé Conseiller d'État, l'un des postes les mieux payés de la République.

En 2007 Sarkozy a fait voter une réforme censée faire disparaître ces promotions.

Aujourd'hui rien n'a changé, pire le fossé continue de se creuser entre fonctionnaires et privé.

Inégalité dans l'âge de départ :

Privé : 62,2 ans – Sncf : 54,5 ans – Banque de France : 56,1 ans – Ratp : 55,1 – Fonction publique d'Etat : 57,1 ans – Edf Gdf : 55,4 ans – Fonction publique territoriale et hospitalière : 58,4 ans.

Inégalité dans le taux des pensions :

Là aussi le fossé se creuse, dans la fonction publique la pension moyenne est de 1757 euros par mois pour une carrière complète. Elle est de 1166 euros dans le privé, 783 euros dans l'agriculture.

Le rapport Moreau propose de calculer, dans la fonction publique, le taux de pension non plus sur les 6 derniers mois, mais sur les 10 meilleures années. Branle-bas de combat dans les syndicats, pas touche aux acquis. Que j'aimerais voir la même réaction quand on tape sur le privé, car à la Cgt, dans les « manifs » on entend « Tous ensemble, tous ensemble », **ouais, ouais !!!**

Georges CONGI



La dette publique

Acte

Par Lionel DUQUENOIS

Alors que le mur de Berlin est tombé et qu'ont presque disparu les régimes politiques assis sur un modèle économique se recommandant de Karl Marx, la lumière doit être faite sur l'extraordinaire trajectoire de cet homme, fondateur d'un système d'économie politique hors du commun.

Aucun révolutionnaire n'a rassemblé plus d'espoirs, aucun idéologue n'a suscité plus d'exégèses. Aucun homme n'a exercé sur le monde une influence comparable à celle que Karl Marx a eue au XX^e siècle.

Au moment où s'accélèrent la mondialisation et la crise qu'elle engendre, qu'il avait prévue, Karl Marx redevient d'une extrême actualité.

Nous avons vu dans l'article précédent (Ensemble n°68) les deux hypothèses possibles, l'inflation et le défaut.

Il faut savoir que la durée du défaut est souvent plus longue que celle de la crise bancaire qui le déclenche.

Le défaut conduit en général à une interruption du crédit pendant plusieurs années. Pour mémoire, une durée de 3 ans depuis la fin de la guerre en 1945, contre 11 ans en moyenne depuis 1970. Il faut savoir qu'aujourd'hui les États font de plus en plus souvent défaut, mais ils se relèvent de plus en plus vite.

Ils organisent généralement une réduction de la dette publique ou **une hausse des impôts** comme le font régulièrement la France et récemment l'Allemagne, sous condition essentielle qu'ils disposent d'une force politique capable de soutenir la partie face à celle des créanciers.

En conclusion, la dette publique est donc bien au cœur de la géopolitique, par les menaces qu'elle représente, et de la politique, par les choix qu'elle exige.

Analysons à présent le risque de « ruine », car celle-ci est possible, plus particulièrement en Occident qui constitue un scénario crédible, aussi peu attendu des contemporains que ne le furent en leur temps la ruine de Venise, de Gênes ou de Madrid. Comme en beaucoup d'autres cas, la démesure de la dette souveraine peut être le déclencheur de cette ruine en même temps que le moyen de prendre conscience de son imminence : par les contraintes qu'elle impose, elle constitue un principe de réalité.

Comme souvent par le passé, on a vu que nombre de dirigeants des principaux pays développés pensent que ce qui s'annonce aujourd'hui est différent de ce qui s'est passé hier dans des circonstances analogues.

Pour eux, si nous faisons tous des efforts - principalement les plus démunis -, la crise va bientôt se terminer, de plus, disent-ils, la baisse des taux d'intérêt réduit à néant le coût de la dette.

De fait, aux États-Unis, le service de la dette est passé de **4,8% du PIB en 1991 à 2,8% en 2009**. Ces hypothèses ne sont pas invraisemblables. Il n'empêche : le pire reste encore possible, car le paysage mondial est, aujourd'hui, très inquiétant : si l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine se développent et dégagent de l'épargne, les gouvernements du Japon, de l'Europe et des États-Unis ont eux dépensé des fortunes

considérables pour écarter provisoirement une crise bancaire en laissant aux financiers la maîtrise de leurs institutions, sans rien régler de fondamental. La dette publique atteint un niveau où elle peut exploser, et pas seulement aux marges de l'Europe.

Si rien n'est fait, la dette publique des pays de l'OCDE va continuer de croître massivement, sous l'effet combiné de la baisse des recettes fiscales, des plans de relance, de l'incapacité des États à retrouver une forte croissance, des pertes gigantesques encore cachées dans les banques et les institutions financières, et de la volonté frénétique du secteur privé, en particulier du secteur bancaire, de se désendetter.

En outre, l'allongement de la durée de vie et la baisse de la natalité en Occident entraîneront, à législation constante, une baisse des dépenses d'éducation, elles provoqueront surtout une hausse massive des dépenses de santé, ainsi que celles liées à la dépendance et **aux retraites**, alors que la hausse des impôts sera de plus en plus impopulaire, en raison des niveaux qu'ils ont atteints, avec le risque politique d'un glissement fasciste des citoyens.

Il faut savoir qu'en **2010**, les budgets des pays membres de l'Union européenne ont eu besoin d'emprunter **1,6 trillion d'euros**¹. En **2020**, la Banque des règlements internationaux (BRI), déclare que la dette publique dépassera les 200% du PIB en Grande-Bretagne et 150% du PIB de la France, de la Belgique, de l'Irlande, de la Grèce et de l'Italie.

À taux d'intérêt constants, les charges d'intérêts représenteront alors plus de **10%** du budget de ces États, jusqu'à **27%** pour le Royaume-Uni.

Conclusion : si les taux d'intérêt grimpent, ces montants seront alors hors de portée de tout financement raisonnable.

Inversement, la plupart des pays dits « **en développement** » se désendettent : en **2010** la dette publique de la Chine a disparu ; celle du Brésil est passée de **68,5%** à **58,8%** du PIB ; celle de l'Inde de **84,7%** à **78,6%** ; même celle du Mexique est passée de **47,8%** à **44,3%** ; celle de la Russie reste inchangée à **7,2%**.

Cette tendance va se poursuivre : dans **20 ans**, au rythme actuel, la Chine sera devenue le premier créancier international, avant même le Japon.

En **2014**, c'est-à-dire demain, la dette publique pourrait représenter **120%** du PIB des pays les plus riches et toujours

li que parlons-en

Acte 2

Lionel DUQUENNE

40% de celui des pays émergents ; à ce moment-là, la mobilisation d'une épargne n'ira pas vers les particuliers, ni vers les entreprises, retardant d'autant les progrès techniques, freinant l'investissement concurrentiel, la productivité, le pouvoir d'achat, la consommation privée et les recettes fiscales, obérant ainsi les possibilités ultérieures de rembourser les dettes publiques.

Pour mémoire si rien ne change, l'on peut prédire qu'en 2050, le ratio de la dette des pays développés rapportée à leur PIB atteindrait même le chiffre de 250% ; situation évidemment impossible. Pourtant, cette tendance est en marche. On ne connaît pas de précédent à un mouvement d'une telle ampleur, d'une telle étendue géographique, d'une telle vitesse. En l'absence d'un véritable mécanisme de restructuration de la dette souveraine, la répudiation, c'est-à-dire le "défaut", pourrait devenir le seul recours possible des dirigeants des États les plus riches pour honorer au moins provisoirement les engagements souscrits auprès de leurs électeurs.

Dans quelque temps les pays de l'Eurogroup² hésiteront à être solidaires entre eux : pourquoi prêter 20 milliards d'euros à la Grèce, quand on sait qu'elle aura besoin de 150 milliards avant la fin 2013, qu'elle ne pourra rembourser ? Ne vaut-il pas mieux garder cet argent pour couvrir les pertes à venir des banques européennes, en cas de défaut grec ? Ou encore pour le Portugal, l'Espagne, l'Italie. Les autres pays de l'Union européenne, même les membres les plus solides de l'Eurogroup et la Grande-Bretagne, particulièrement vulnérables, seront attaqués l'un après l'autre.

Malgré les 600 milliards annoncés à la mi-mai 2010, l'Union passera alors de plus en plus la main au « Fonds monétaire international », institution dominée politiquement et idéologiquement par les États-Unis qui ne disposent d'aucune expertise particulière pour gérer l'aide budgétaire massive nécessaire.

Elle tentera en vain d'imposer à des pays membres de l'Union européenne une rigueur indispensable, mais qui sera ressentie comme illégitime.

Les pays européens comprendront que, s'étant privés de l'arme illusoire de la dévaluation, il ne leur restera plus que celle, efficace, de la solidarité entre tous. Mais ils ne seront pas prêts à la financer. Les États-Unis et leur allié britannique feront tout pour discréditer l'euro, croyant se sauver du naufrage en noyant leurs voisins.

Pour retarder le défaut, l'Union européenne cherchera tous les expédients. L'inflation, à la fois tant attendue et tant redoutée, jusque-là soigneusement contenue par la globalisation et la dépression ainsi que par l'action de la BCE, se déclencherà et réduira la valeur de la dette et, avec elle, celle des patrimoines financiers et des revenus fixes.

Les épargnants européens ayant financé la dette publique seront « ruinés » et, avec eux, les détenteurs d'un patrimoine financier, de quelque nature et de quelque montant qu'il soit.

Si elle n'est pas soigneusement maîtrisée par une hausse des taux d'intérêt, l'inflation explosera. Mais si les taux d'intérêt grimpent, la dette sera encore moins finançable... ■ L.D.

(À suivre) : 3^e partie - À qui profite la guerre, ses conséquences sur les économies des pays.

Petites informations :

1) 1,6 trillion = 16000000000000 = (Cent soixante mille milliards d'euros)

2) L'Eurogroupe est la réunion mensuelle (et informelle) des ministres des Finances des États membres de la zone euro, en vue d'y coordonner leur politique économique. L'Eurogroupe a de facto vidé de sa substance le Conseil des ministres des Finances européens qui se tient le lendemain de la réunion de l'Eurogroupe, dont il entérine les décisions. (Wikipédia)

La dictature des experts

Ils sont partout. Sur les plateaux de télé, dans les studios des radios, les pages des journaux et les commissions gouvernementales. Ils ne se trompent jamais, dispensent des conseils, fixent la ligne de conduite.

L'austérité ? Obligé d'y passer. Le déficit ? Les services publics responsables. Le chômage ? Les diktats européens ? La baisse du pouvoir d'achat ? Les Inégalités sociales ? Rien d'autre à faire que subir.

Voici qu'ils s'occupent désormais des retraites, une dizaine d'entre eux composant la commission « pour l'avenir des retraites » mises en place par le gouvernement.

La logique voudrait que les premiers intéressés, les représentants des salariés, soient au premier rang de la réflexion. L'efficacité supposerait de débattre sans Intermédiaire avec les actuels ou futurs retraités dans un esprit responsable. Le respect exigerait que les organisations syndicales constituent l'ossature d'un groupe de travail pouvant bénéficier, bien entendu, de l'éclairage de techniciens de l'économie, de la sociologie, de la santé...

L'inverse a été choisi avec une commission de notables d'où sont exclues les forces vives de la Nation.

La crise, ce prétexte pour b mais pas celui du

Comment augmenter la productivité, la compétitivité de la France ? D'aucun répondront qu'il faut la réduction du coût du travail a permis à l'Allemagne de baisser ses prix à l'exportation, elle a créé des emplois, mais ceux distribués aux propriétaires de capital, eux, continuent de grimper...

Une confiscation en bonne et due forme de l'appareil économique a été entreprise depuis la fin des années 70 par une infime minorité qui a redistribué le produit du travail des autres largement en sa faveur.

Ce ne sont effectivement pas tant nos usines, nos industries et nos entreprises qui ne sont pas productives. Cette productivité a en fait été monopolisée au bénéfice d'une élite qui a assisté, totalement indifférente, au creusement d'un fossé entre les salaires réels et la productivité.

L'Allemagne elle-même, qui s'érige en donneuse de leçon de productivité, n'a pu bénéficier d'une croissance au-dessus de la moyenne européenne qu'à la faveur de sacrifices constants exigés de sa population. Le moteur à l'exportation allemand ne rugit pas seulement par la grâce de la force productive de ses entreprises.

En réalité, c'est aux réformes dites « Hartz » entreprises entre 2003 et 2005 – et qui ont consisté à transférer des ressources et des richesses du citoyen vers les entreprises et vers le secteur financier – que l'Allemagne doit d'avoir dopé ses exportations. Ce sont effectivement les réductions salariales et les réformes drastiques de son marché du travail qui ont amélioré notablement sa productivité, en y comprimant à l'extrême le coût du travail.

Les réformes Hartz ont fabriqué des mendiants sociaux

Réformes sinistres initiées en ce

16 août 2002 où un groupe d'experts, dirigés par le directeur des ressources humaines de Volkswagen, Peter Hartz, présentait au chancelier allemand Gerhard Schröder ses propositions relatives aux réformes du marché du travail.

Dix ans plus tard, la société allemande se retrouve profondément transformée par ces réformes. En effet, une étude de l'OCDE, publiée à fin 2012, conclut à un accroissement spectaculaire de l'inégalité des revenus en Allemagne et ce, davantage que dans n'importe quel autre pays membre de cette organisation.

Ayant très finement manœuvré, la commission Hartz a réussi à créer dans son pays un marché du travail subsidiaire – ou parallèle – dominé par des salaires bas et non soumis aux droits sociaux. De fait, ces réformes privent les chômeurs allemands de tous leurs droits aux allocations chômage. Ils sont dès lors réduits à l'état de mendiants sociaux !

Ainsi, ce n'est qu'après une année entière de chômage que le travailleur est en droit de demander une misérable allocation mensuelle de 347 euros par mois, à la seule condition toutefois d'avoir préalablement épuisé son épargne et à la condition expresse que son conjoint soit incapable de subvenir à ses besoins. Pourquoi ne pas évoquer également l'obligation lui étant imposée d'accepter n'importe quel emploi, indépendamment de ses qualifications et de ses revenus antérieurs ?

Hartz est donc tout à la fois un piège

et la meilleure voie pour la pauvreté, ou comment accéder à un état de précarité absolue inconcevable et intolérable dans un pays riche comme l'Allemagne.

Une étude réalisée par l'Association à l'aide sociale paritaire allemande dévoile effectivement que les trois-quarts des personnes touchées par ces lois restent à jamais tributaires de Hartz.

Sachant que, par ailleurs, la simple menace de tomber dans Hartz contraint les chômeurs à accepter des emplois à salaire bas, à temps partiel, dénués de toute sécurité, de droits à la retraite et autres allocations.

Le dogme allemand du travailleur « *low cost* » est donc né de ces réformes... **Et, de fait, seuls 29 millions d'Allemands (sur près de 42 millions de travailleurs) disposent aujourd'hui d'emplois soumis au régime de la sécurité sociale, pendant que quelque 5,5 millions d'entre eux travaillent à temps partiel, et que plus de 4 millions gagnent moins de 7 euros de l'heure !**

Le secteur allemand des bas salaires tire par le fond tous les salaires du secteur industriel en agissant comme une sorte de levier infernal. Le travailleur y subit des conditions similaires à celles encore en vigueur dans le Tiers-monde et dans les pays émergents. Obsession pour le coût du travail, mais pas du capital La compétitivité elle-même – maintes fois invoquée – n'est-elle pas une notion floue désignant la capacité d'un pays et de ses entreprises à affronter la concurrence ?

En privilégiant une compétitivité

Pour baisser le coût du travail, du capital ! ** Par Michel SANTI *

font qu'il faut « baisser les coûts du travail ». Pourtant, l'économiste Michel Santi note que si la France, elle a créé une société de travailleurs précaires. Et observe qu'étonnamment, les revenus nets

par le bas – en réalité dévaluation interne – qui consiste à baisser les prix à l'exportation tout bonnement en diminuant les coûts à la production. Le débat public se concentre donc sur le coût du travail tandis que le coût du capital n'est jamais évoqué, alors que les revenus nets distribués représentent aujourd'hui 10% de la valeur ajoutée des sociétés non financières.

Ce niveau historiquement record depuis la Seconde Guerre mondiale, par rapport à 5,5% en 1999, permet de conclure que la part dévolue aux actionnaires a donc crû dans des proportions considérables ces douze dernières années.

Autrement dit, la plainte patronale faisant de la baisse du taux de marge la raison profonde des faibles investissements et du moindre effort en matière de recherche et de développement ne tient pas la route.

Elle passe en effet sous silence la part de plus en plus lourde que les entreprises choisissent de distribuer aux propriétaires de capital, quelle que soit l'intensité de la crise économique et financière.

Avec une remise en cause profonde de la capacité des entreprises à faire face à toutes les aspérités de la compétitivité du fait de ces distributions. Voilà pourquoi les droits des salariés subissent une attaque sans précédent, voilà pourquoi les coûts doivent être comprimés si le but est bien de gagner des parts de marché à l'export.

Tels sont à l'évidence les impératifs si le but est bien de toujours plus rémunérer l'actionnariat, les capitaux et



en finalité les parieurs en bourses... Logique toutefois prise dans des contradictions inextricables, sachant que le discours orwélien des industriels et des patrons d'entreprise atteint des sommets d'in vraisemblance et d'arrogance dès lors qu'ils expliquent que lutter contre les plans de licenciements revient à... lutter contre l'emploi !

Comprenons une fois pour toutes que compétitivité ne rime pas nécessairement avec chômage, avec précarité, ni avec explosion des inégalités, contrairement à ce que marchés et patrons imposent aux salariés et aux travailleurs depuis plus de vingt ans.

Rebellons-nous donc et rejetons avec dégoût les allégations de Laurence Parisot patronne du MEDEF, qui se demandait en 2005 dans le Figaro : « La vie est précaire, l'amour est précaire, pourquoi le travail ne serait-il pas précaire ? »

De telles déclarations consacrent

en effet la défaite du politique dont l'une des missions devrait être la détermination des règles du jeu économique et la mise sous tutelle du néo-libéralisme qui n'est qu'une manoeuvre visant à mettre l'Europe en pilotage automatique d'une concurrence supposée régler toutes les problématiques. **Remplacer la culture de l'État par l'obsession du chiffre revient à fouler aux pieds l'essence même du travail, pourtant source de toute valeur économique.** ■

** Michel Santi est un économiste franco-suisse qui conseille des banques centrales de pays émergents. Il est membre du World Economic Forum, de l'IFRI et est membre fondateur de l'O.N.G. « Finance Watch ». Il est aussi l'auteur de l'ouvrage « Splendeurs et misères du libéralisme ».*

** *La Tribune.fr* Mercredi 15 mai 2013.

Les Alsaciens ne sont pas des veaux !*



Par Bernard ENGGASSER

Le dimanche 7 avril, les Alsaciens étaient appelés à se prononcer par référendum sur une Collectivité unique par la fusion de l'actuel conseil régional et des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le rejet par les électeurs a été un véritable camouflet pour **Richert**, actuel président de Région et ex-ministre aux Collectivités territoriales sous le règne de Sarkozy. Celui-ci rêvait de recevoir les saintes onctions en sa qualité de Kronprinz d'Alsace. Ses vassaux **Kenel** et **Buttner**, présidents des conseils généraux, lui devant hommage et servitude, l'ont accompagné dans son humiliation. Les quelques courtisans escomptant une éventuelle part du gâteau en plaidant pour un « OUI autrement » voulant se différencier de l'Ump en sont patatras.

À entendre Richert, l'échec d'un Conseil unique en Alsace serait la faute à l'affaire Cahuzac ! Pourquoi pas celle du Pape François qui a emprunté le prénom de notre président de la République !

Les assemblées pour le OUI, organisées par les « importants » de l'Ump, étaient strictement encadrées, seuls les questionnements ayant rapport au projet

étant autorisés. Lors de réunions publiques, ceux qui se hasardaient à dire leur opposition au projet se sont vu vilipendés de manière outrageante par Richert.

Les médias régionaux ont été en pleine servitude à Richert qui les admonestait, non content de la place donnée aux partisans du NON aussi infime qu'elle était. Beaucoup d'électeurs, sachant qu'il était nécessaire que la participation atteigne les 25% des inscrits dans chacun des départements, ont adopté une autre forme pour dire NON, en s'abstenant.

Cette manière outrancière de vouloir imposer le OUI en laissant peu de place au NON a réfuté les sondages qui annonçaient un OUI à 75%.

Ce Conseil unique devait, selon les protagonistes, être un prélude historique et exemplaire pour l'ensemble de la France dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation.

Les Alsaciens ne sont pas des veaux auxquels on fait ingurgiter d'amers breuvages !

*Voir Ensemble N°68 page 18



Photo Milo



Les nouveaux vandales

Par Andrée KOLAR

Nous sommes décidément à l'époque des résurgences : en musique réapparaissent des groupes et des chanteurs des années 80, voire 70. Et voilà maintenant un peuple qui resurgit après n'avoir plus fait parler de lui pendant plus d'un millénaire : les **Vandales**, peuple germanique qui a ravagé la France, l'Espagne et l'Afrique du Nord au V^e siècle, avant de disparaître au VI^e, battu à plates coutures par les Byzantins. Il réapparaît en France. Et pas n'importe où, dans la France "d'en haut", à Paris, dans les beaux quartiers, V^e et VI^e arrondissements, où se trouvent les centres de décision. Et ces Vandales-là sont pires que les premiers, car ils ajoutent l'hypocrisie et la lâcheté au pillage, ce que les autres ne faisaient pas.

Sinon, comment expliquer le pillage et l'assassinat de l'Imprimerie nationale ? (1) C'était l'un des joyaux de la vraie culture française, joyau vivant et non muséal, fondé par Richelieu au XVII^e siècle, mais remontant par son contenu au XVI^e, par les poinçons du roi François 1^{er}.

Cette ruche, animée à la fois par des ouvriers d'exception, les orientalistes, qui faisaient un travail unique au monde (2), et par d'autres ouvriers, aussi très qualifiés, mais qui œuvraient dans des secteurs qui rapportaient si bien, comme les annuaires téléphoniques, que l'institution devait n'être pas loin de s'autofinancer.

Mais voilà : il fallait complaire à l'Europe du grand capital, au lieu de combattre ses diktats, et donc s'y préparer. Voilà, très brièvement résumé, ce qu'on pouvait trouver dans la presse nationale entre 1993 et 2007 : *l'Humanité*, 30 septembre 1993 : adoption par le Conseil des ministres d'un projet de loi portant modification du statut de l'Imprimerie nationale. Elle devient une société nationale au capital entièrement détenu par l'État, passant ainsi du droit public au droit privé au regard du Code du travail, ce qui est gros de menaces pour l'avenir

de l'institution et de ceux qui y travaillent. Ce projet de loi ne passe pas au Parlement mais est conservé en vue d'une conjoncture plus favorable.

En 2002, dans *le Parisien* du 26 février, dans un article signé Brendan Kemmet, l'existence d'un « immense gâchis » est dénoncée. Dans la *NVO* du 18 mars 2005, on découvre que, pour satisfaire à une directive européenne sur la concurrence, les annuaires téléphoniques se sont envolés en Espagne, privant ainsi l'Imprimerie nationale de 40% de son chiffre d'affaires ; dans la même édition, un article signé Yonnel Liégeois signale que quatre directeurs s'y sont succédé en dix ans, et que le troisième a vendu pour 80 millions d'euros le site de la rue de la Convention, sous-estimé à 2800 euros le m² alors que le prix le plus bas du marché dans le quartier est de 4315 euros le m². Cette sous-estimation a été confirmée dans un rapport de la Cour des comptes et aussi de l'Inspection générale des finances.

En 2007, dans *Libération*, on apprend que l'Etat a racheté à Carlyle (2) le site pour... 376,5 millions d'euros.

En juin, le groupe communiste demande la création d'une commission parlementaire d'enquête (au Sénat). La demande est refusée.

Cerise sur le gâteau : en 2008, le *Parisien* signale qu'après les attentats du 11 septembre 2001, on a découvert que l'un des principaux actionnaires du hedge funds Carlyle n'est autre que ... la famille Ben Laden ! (3)

En ces temps où la transparence fait l'objet de tant de discours, qu'attendent nos gouvernants pour mettre enfin en place, d'eux-mêmes, la très nécessaire commission d'enquête parlementaire, ne serait-ce que sur le scandale financier ? Il me semble qu'il pourrait, sans mentir, être qualifié de détournement de fonds publics au profit d'un groupe privé, de plus étranger. Les principaux éléments du pillage sont de notoriété publique. Si je dis cela, c'est qu'à notre époque, le côté financier prime le côté humain. Ce qui ne m'empêche pas de penser que

le désastre culturel est impardonnable. Et que le plus grave, c'est le sort réservé aux travailleurs. Que sont-ils devenus ? Pour l'un d'entre eux, comme l'a dit Patrick Pinceloup, l'un de leurs délégués, «... on le sait, il s'est suicidé ». Peut-être y en a-t-il d'autres depuis ?

Que la plupart d'entre eux soient encore en vie est peut-être ce qui gêne pour ouvrir une enquête.

C'est tellement plus facile de verser des larmes de crocodile sur des morts. Ceux-là, au moins, on est sûr qu'ils ne témoigneront pas au procès.

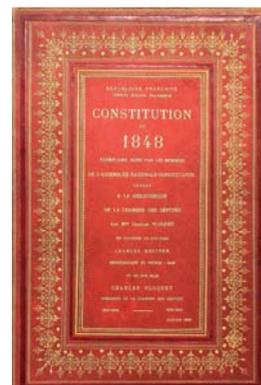
Quand on commet un crime, car c'en est un, on assume. Le présent gouvernement répondra : « Ce n'est pas moi ». Comme à la maternelle. C'est oublier la continuité de l'histoire. Quand on est élu, on prend l'héritage en bloc. Là, ce n'est pas comme dans le privé, où l'on peut refuser s'il y a des dettes. ■ A.K.

DANS CE CAS-LÀ, IL FAUT PAYER.

(1) Voir Ensemble n° 36 février 2005 p.16.

(2) Les orientalistes sont capables de composer, dans 60 alphabets différents, dont certains complètement abandonnés par les locuteurs, au rythme de 20 lignes à l'heure. Ce qui ne fait que 3 minutes par ligne !

(3) Le Groupe Carlyle ou Carlyle Group est une société de gestion d'actifs mondiaux américaine fondée en 1987 spécialisée dans le capital-investissement. Le Carlyle group qui gère la fortune des familles Bush et Ben Laden, a décidé de créer un service financier particulier destiné à placer les excédents de pétro dollars de fonds souverains, principalement ceux du Koweït et de Singapour. Pour diriger ce service, le directeur honoraire de Carlyle a conseillé le recrutement du 5^e noueur de deals le plus important de Wall Street : Oliver AA



Pigistes : les mendiants de la presse « aa »

Jack DHORDAIN *

Un pigiste est un journaliste rémunéré à la tâche (par exemple au nombre de caractères ou de pages pour un rédacteur et à la durée dans l'audiovisuel)

Le statut de pigiste a pour intérêt de permettre de collaborer à un ou plusieurs médias.

Il y aurait 6800 pigistes de presse officiellement, soit 18,4% des 37301 journalistes en 2008. Presque 4 fois plus qu'en 1955 où ils n'y avait que 5,5% de pigistes sur 7000 journalistes. En fait, ils sont bien plus nombreux, sans doute plus de 10000 avec ceux qui ne gagnent pas assez pour obtenir leur carte de journaliste. Seulement 1200 d'entre eux auraient choisi librement leur sort. Mais tous restent corvéables à merci : variable d'ajustement des rédactions, sans avoir de garantie d'écrire ni, quand ils ont écrit, d'être publiés et payés décemment. Ils sont souvent d'une haute qualification, la presse pompe tantôt leur labeur rapide, tantôt leurs sources ou tout simplement leur grande fraîcheur. Des précaires bons à tout faire. Soumis au chantage à l'emploi, espérant être recrutés, craignant d'être mis à l'index, sans cesse en quête de reconnaissance... et de quoi vivre en fin de mois.

Légalement, toute pige commandée doit être payée même si elle n'est pas publiée : mais c'est là une des nombreuses règles qui ne sont pas respectées. Les piges sont commandées par téléphone, sans trace écrite, les feuillets sont marchandés, au bon vouloir du rédacteur en chef.

Normalement, selon la loi Cressard du 4 juillet 1974, dès qu'une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel, le contrat de travail est présumé exister quels que soient le mode et le montant de sa rémunération. Le pigiste ne le sait pas toujours, n'ose pas, ou ne peut pas défendre ses droits, mais il est un salarié à part entière, bénéficie de la convention collective des journalistes, il a priorité pour être recruté au sein de la rédaction, le maintien du salaire de ses piges est garanti avec la prime d'ancienneté. Il a droit à des arrêts maladie ou des... congés maternité.

Une circulaire de la Direction des

relations du travail proposant la prise en compte des pigistes dans les effectifs pour les élections des représentants du personnel est toujours en vigueur. Elle précise clairement : « Dans la mesure où les journalistes pigistes ont des périodes de travail irrégulières, il convient de les prendre en compte dans l'effectif de l'entreprise au prorata de leur temps de présence au cours des douze derniers mois précédents comme pour les salariés sous contrat à durée déterminée. Pour déterminer ce temps de présence, il peut être fait référence à la somme de l'ensemble des piges versées par l'entreprise durant les trois derniers mois et la diviser par un salaire de



Pigiste en 2013 d'après Daumier

référence afin d'obtenir un nombre d'équivalents salariés. Ce salaire de référence pourrait être le salaire minimal d'un journaliste à temps plein de l'entreprise concernée ». Il doit être calculé en « équivalent-temps » et non pas « à la tâche », par « feuillet ».

Voilà du beau et bon droit. Mais dans *L'Express* du 11 novembre 2009, un ayatollah de la précarité, porte-parole de l'exploitation patronale, Gilles Bridier, nie ces droits sans être contredit. Il ose même polémiquer contre un

projet de réglementation légitime qui limiterait l'usage abusif des pigistes à 5 % de l'effectif d'une rédaction et forcerait donc à embaucher dans des conditions décentes des journalistes qui ont toute leur place dans les rédactions ! Les Lagardère, Pinault, Rothschild et autres rois de la presse ne peuvent-ils pas payer ?

Un argument a souvent été utilisé, affirmant que le travail nomade, le télétravail, c'était « moderne » : mais, au fond, c'est comme les dentelières du XIX^e siècle, un travail souvent donné « à la tâche », selon les « coups de bourre », les exigences soudaines et aléatoires de l'employeur, capable dans ces cas-là de laisser un salarié sans rien faire et sans le payer pendant des jours et des semaines, puis de déverser un surcroît de travail énorme concentré en une courte période.

Les patrons y gagnent évidemment à avoir ainsi des corvéables à l'autre bout du fil, auxquels ils font appel quand ça leur chante sans avoir d'obligations à leur égard. Il y en a même qui se sont prétendument déclarés « auto-entrepreneurs », ils se font ainsi encore plus arnaquer.

Ignore-t-on que le Code du travail interdit, en théorie, le « salaire à la tâche » et que tous les travaux à domicile doivent faire l'objet d'une traduction en équivalent horaire avec une date de remise des travaux. Les pigistes n'aiment pas être comparés à des ouvriers de la confection à domicile, mais ils ont tort car ils souffrent du même type d'exploitation au fond. Un bon de commande de 1000 cravates à terminer ou de 100 pantalons et 200 blousons doit préciser le volume horaire estimé du travail : cette règle est censée protéger le salarié d'une vie rendue impossible, elle aboutit même, lorsqu'elle est appliquée, à ce que des heures supplémentaires soient payées à des ouvriers à domicile si, chez eux, il a fallu qu'ils travaillent 48 heures pour face à une commande urgente. C'est pourquoi



les « pigistes » ont intérêt à obtenir la traduction horaire de leur pige (comme le prévoit la circulaire de 1991) et à ne pas être payés en « feuillets » comme c'est majoritairement le cas : il y a des « feuillets » qui peuvent prendre 20 minutes, et d'autres trois jours de recherche et d'enquête...

J'ai eu sous mon contrôle des rédactions de grands quotidiens qui comportaient plus de pigistes que de journalistes « en pied ». Des journaux « de gauche » qui ne comptaient pas les pigistes dans leurs effectifs. Des journaux « de droite » riches qui gardaient des pigistes pendant une voire deux décennies sans songer à les titulariser en CDI : il fallait, au cas par cas, que je rédige des lettres pour tel grand quotidien économique afin de souligner l'infraction manifeste, et la direction du journal intégrait alors au goutte-à-goutte, parce qu'elle

ne pouvait pas faire autrement, tel pigiste de Marseille, ou de Toulouse, ou de Lyon, qui était là depuis dix, quinze, vingt ans.

Le DRH savait qu'il était dans l'illégalité, mais haussait les épaules d'un geste impuissant : il fallait que le pigiste, en plus de l'intervention de l'inspection, menace de saisir les prud'hommes où il aurait gagné à coup sûr, pour obtenir gain de cause. Mais l'employeur faisait durer les choses, obligeant chaque salarié à se battre longuement pour ses droits, et ne donnant satisfaction qu'à des individus, et non pas aux 20% de ses pigistes concernés. C'était presque honteux d'avoir à mendier des droits aussi évidents.

Tel grand hebdomadaire ayant pignon sur rue et beaucoup d'abonnés s'autorise à avoir des « pigistes »

ou des secrétaires de rédaction qui peuvent être « appelés » du jour au lendemain selon les besoins, quand il y a un « trou », les mêmes pendant des années : ils occupent bel et bien des postes permanents selon la loi, ils devraient être en CDI. J'ai eu à connaître des agences de presse où la précarité atteignait 25% des effectifs permanents. On s'étonne ensuite qu'il y ait du chômage dans la profession.

Il n'y a pas que des pigistes de presse, les correcteurs d'édition, les traducteurs, qui ont des horaires en accordéon, il y a tous les travailleurs à domicile : dans la confection, la bijouterie, la maroquinerie... et la saisie informatique. ■ J.D.

*D'après le livre de Gérard Filoche : *Les Nouveaux Carnets d'un inspecteur du travail* Jean-Claude GAWSEWITCH, éditeur

Pas d'accord avec le Message du 8-Mai 2013*

Annick BEJEAN

C'est toujours difficile de critiquer les déclarations de l'Ufac (Union française des associations de combattants et victimes de guerre) et particulièrement l'Arac (Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre) qui est la section de Corbeil-Essonnes dont le président est un de mes potes René Mahaud – avec qui je suis maximale d'accord sur presque tout ! Je viens de relire dans *Ensemble* N° 68 un texte de l'Ufac et un discours de René qui évitent – de justesse – de tomber dans le piège du nationalisme - quoi que « *le courage exemplaire des combattants de tous grades, français et alliés* » me chatouille : le courage n'est pas l'apanage de ceux qui servent les bonnes causes (on n'est pas dans un film américain qui oppose les bons cow-boys contre les méchants Indiens). N'oublions pas que les jeunes soldats allemands étaient non seulement des victimes de l'endoctrinement et mais aussi de leur Etat qui les envoyait à la boucherie. Beaucoup d'entre eux ont souvent fait preuve d'un courage exemplaire. Est-ce que nos jeunes appelés en Algérie étaient des lâches et des salauds parce qu'ils se battaient pour le colonialisme français ? Y étaient-ils de leur plein gré ?

Pour revenir au Message du 8 mai, on peut dire que c'est tout le texte qui me chatouille. D'abord l'affrontement des Forces alliées et de l'Allemagne n'était pas que la lutte entre des démocraties et le fascisme (comment qualifier notre « grande puissance alliée l'Urss ? Fasciste ou démocratique ?). Ça ne vous intrigue pas que l'Urss fasse partie des alliés contre le fascisme ? C'était aussi une guerre économique dont la possession des colonies n'était pas le moindre prétexte. Et il suffit de voir comment nos trois grandes puissances alliées citées par l'Arac se sont partagé l'Europe et les colonies.

Il ne faut pas oublier que les anciens combattants sont les premières victimes du capitalisme et que les économies des « grandes puissances alliées » se sont construites sur le dos des travailleurs. Rendre hommage aux anciens combattants, oui, mais justifier les guerres capitalistes dont ils ont été les instruments et les victimes, non.

* *Ensemble* N° 68 page 30-31



Il y a 73 ans, en France, le « Statut des Juifs »



Par Jack Dhordain



16 juillet 1942 rafle du Vel' d'Hiv (Par des policiers français)



Enfants juifs embarqués dans les trains de la mort

Combien de fois l'on met en avant, que la France est le pays des droits de l'homme, qu'elle est le premier pays en Europe à s'être attaqué historiquement aux potentats de tous poils (rois, reines, empereurs, etc.) qui sévissaient sur le continent? Premier pays à avoir fait la Révolution pour chasser le despote qui régnait sans partage, à avoir coupé la tête de son roi et proclamé la République il y a plus de deux siècles.

Et soudain, on écarquille les yeux, on reçoit un coup sur notre conscience. Il s'est trouvé un régime politique avec des hommes politiques à leur tête qui ont mis en place des lois antisémites et racistes. Ce régime fut celui de Vichy, mis en place après l'invasion allemande. Celui-ci eut dès le début le soutien de la droite et de l'extrême-droite et de la grande bourgeoisie, qui y voyaient dans l'invasion allemande « la divine surprise » et proclamaient « plutôt Hitler que le Front populaire », dans l'espoir de régler leur compte aux « rouges » qui leur avaient fait si peur en occupant leurs usines. Dans le souci de préserver coûte que coûte leurs intérêts, le grand patronat soutint ce régime et Pétain organisa la collaboration avec les nazis.

Les prisonniers et personnes de nationalité allemande en France devaient être « livrés » aux autorités allemandes. Beaucoup étaient des Juifs qui avaient fui les persécutions nazies.

Dans la zone occupée, des ordonnances allemandes imposèrent un régime antisémite dès juillet 1940. En réaction le régime de Vichy fit passer des lois antisémites ; la politique de la France de Vichy imita la politique de l'Allemagne nazie. L'existence des Juifs était posée par les nazis et le régime de Vichy comme un « problème » : ils

organisèrent des services pour traiter ce qu'ils appelaient la « question juive ».

Des naturalisations déjà obtenues furent annulées. En particulier, 6000 Juifs étrangers, qui avaient obtenu des papiers, s'en virent privés. Les Juifs furent appelés à se présenter dans des bureaux de police ou des préfectures. Les autorités françaises firent une liste des noms et adresses des Juifs qui vivaient dans la région parisienne. Les Juifs se virent « fichés ».

Vichy passa une loi qui restreignait l'accès des juifs à certaines professions. Ils ne pouvaient pas devenir enseignants, directeurs d'entreprises, journalistes. Ils ne devaient plus siéger dans les corps de l'État, Cour de cassation, Cour des comptes, Corps des mines, Ponts et chaussées, Cour d'appel, tribunaux d'Instance. Ils étaient chassés des administrations centrales, préfets, sous-préfets, etc. fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de police. Officiers des Armées de terre, de Mer et de l'Air :

« Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes :

Directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, de revues, agences ou périodiques. Directeurs, administrateurs, gérants d'entreprises ayant pour objet la fabrication, l'impression, la distribution, la présentation de films cinématographiques ; metteurs en scène et directeurs de prises de vues, compositeurs de scénarios, directeurs, administrateurs, gérants de salles de théâtres ou de cinématographie, entrepreneurs de spectacles, directeurs administrateurs, gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion. Des règlements d'administration publique fixeront, pour chaque catégorie, les conditions dans lesquelles les autorités publiques pourront s'assurer du,

Message du 8 mai 2013

respect, par les intéressés, des interdictions prononcées au présent article, ainsi que des sanctions attachées à ces interdictions :

Les fonctionnaires juifs visés cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi. » Ces dispositions législatives furent promulguées avec les signatures entre autres de Pétain, Laval, Darlan, etc.

L'administration des gouvernements de Vichy se met ainsi au service de la politique de l'Allemagne nazie vis-à-vis des Juifs. Comme prévu dans les conventions de l'Armistice, la police française, ainsi que la gendarmerie française, doivent exécuter les ordres d'arrestation des Juifs, enfants compris, décidés par les autorités allemandes en zone occupée. Un exemple des plus saisissant fut la Rafle du Vel' d'Hiv ou la police française rafla les Juifs de la région parisienne, 3031 hommes, 5802 femmes, 4051 enfants ont été arrêtés et parqués. Ils furent conduits à Drancy, puis directement à Auschwitz où ils furent exterminés.

Au niveau de l'Europe ce furent près de 6000000 de Juifs qui y laissèrent leur vie.

Pourtant l'Allemagne n'était pas un pays arriéré peuplé d'analphabètes, c'est la patrie de Goethe, Schiller, Beethoven, etc. de gens qui avaient fait des études.

En France pour notre part, nous devons être vigilants, toutes proportions gardées, l'extrême-droite voire des néofascistes relèvent la tête à la faveur de la crise du système capitaliste, on banalise les idées racistes. Hier c'était les Juifs qui posaient problème, aujourd'hui, c'est l'immigration et les immigrés.

Prenons garde, le ventre est encore fécond qui engendra la bête immonde. ■ J.D.



L'entrée du camp d'extermination
d'Auschwitz-Birkenau

Il y a 68 ans, le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait sans conditions devant les Armées alliées.

Le fascisme hitlérien, qui conduisit les peuples européens au désastre, était vaincu. La guerre en Europe prenait fin, mais la Seconde Guerre mondiale n'allait se terminer qu'après la capitulation, le 2 septembre 1945, du militarisme japonais.

N'oublions pas que ce jour anniversaire fut aussi rendu possible, en France, par l'union des forces de la Résistance intérieure dont certains luttèrent depuis 1940 et qui surent se regrouper sous l'autorité de la France libre du Général de Gaulle.

C'est le 27 mai 1943 – il y a 70 ans – que se constitua rue Dufour, dans Paris occupé par l'armée nazie, le Conseil national de la résistance, présidé par Jean Moulin, le CNR qui dès 1944 mettait en œuvre un programme (intitulé « les jours heureux ») qui allait amplifier la lutte intérieure contre l'occupant, puis permettre – dans une France exsangue, aux industries détruites, à l'économie ruinée – de se redresser, de reprendre pied parmi les grandes puissances alliées (les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique) et aussi de placer à cette époque notre pays au 1^{er} rang des conquêtes sociales au service des hommes et des femmes de notre peuple. Des conquêtes sociales hélas battues en brèche et qui demeurent pourtant d'une brûlante actualité et auxquelles il nous faut – jeunes et anciens unis – redonner vie, raviver la flamme comme nous y invita jusqu'à sa mort le grand résistant humaniste Stéphane Hessel nous appelant à nous indigner de toutes les injustices et à les combattre pour les faire cesser.

En ce jour anniversaire, rendons hommage aux innombrables victimes civiles et militaires des combats meurtriers, des bombardements aériens, de la captivité, de l'internement, de la déportation, des exécutions, des exterminations et des génocides.

Il y a soixante et onze ans, le 8 novembre 1942, les Forces alliées, sous le commandement du général Eisenhower, débarquaient au Maroc et en Algérie. Les armées françaises stationnées en Afrique du Nord, jusque-là sous l'autorité du gouvernement de Vichy, rejoignaient celles de la France Libre qui avaient répondu dès le mois de juin 1940, à l'Appel du général de Gaulle.

Durant ce temps, l'Union Soviétique supportait le poids de la guerre et sa résistance allait renverser le cours des combats jusqu'ici victorieux des armées nazies. Celles-ci étaient mises en échec devant Moscou où la bataille fit rage d'octobre 1941 à janvier 1942.

A Leningrad, l'un des sièges les plus longs de l'histoire allait durer 872 jours (près de 3 ans), du 8 septembre 1941 au 27 janvier 1944, faisant 1800000 morts dont plus d'un million de civils.

A Stalingrad, la bataille avait commencé le 17 juillet 1942 et se termina par la reddition de l'armée allemande du Général Von Paulus, le 8 février 1943, véritable tournant de la guerre et départ des offensives soviétiques qui allaient les conduire jusqu'à Berlin, qui tomba le 2 mai 1945 après 16 jours de combats, précipitant ainsi la capitulation sans condition du 8 mai 1945 que nous célébrons aujourd'hui.

La campagne d'Italie avec notre Armée d'Afrique et son corps expéditionnaire sous les ordres du général Juin, le débarquement de « ceux de Leclerc » en Normandie, « ceux de De Lattre » en Provence furent autant d'opérations militaires auxquelles la Résistance française contribua grandement – par son action permanente sur le terrain – à la capitulation du 8 mai 1945.

Saluons le courage et le sacrifice de tous ces soldats de Métropole et d'Outre-mer, des Alliés et des Résistants de tous les pays.

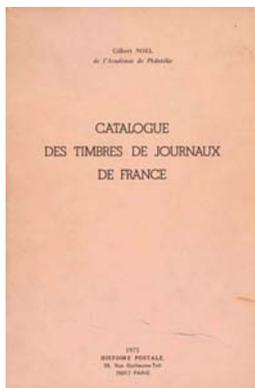
Souvenons-nous ! Beaucoup d'entre eux ont sacrifié leur vie. Que ces pages d'Histoire soient transmises aux jeunes générations.

L'ARAC membre de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) engage les forces vives de la Nation et particulièrement la jeunesse, à construire un monde de Paix, de Solidarité, de Fraternité et de Progrès.

Vive la République !
Vive la France !



Notre temps



Le Pouvoir, la Poste et la presse...

De tout temps à jamais, nos gouvernants ont tenté de museler la presse et, par la même occasion, d'en retirer profit financier en lui imposant des taxations. Notre camarade Christian BAILLOU, fervent philatéliste de la section des retraités de Bordeaux, a déniché dans le *Catalogue des timbres de journaux de France* (édité en 1975 par l'Histoire postale) une documentation sur le sujet.

Si les tarifs postaux préférentiels datent du 4 Thermidor an IV de la République (24 juillet 1796), ceux-ci ont fluctué en fonction des régimes et des besoins financiers de l'État.

En 1797, la situation financière critique obligea le gouvernement du Directoire à trouver de nouvelles ressources. Elle vota la loi du 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797) pour augmenter les revenus existants, tel celui des Postes : création alors d'impôts nouveaux.

À ce titre, est établi un droit de timbre sur les journaux. Chaque feuille de papier destinée à l'impression du journal est préalablement frappée d'un **timbre humide** constatant l'acquittement de l'impôt. Imprimé sur les papiers fournis et vendus par la Régie, il était appelé **timbre ordinaire**. Lorsqu'il était apposé sur des papiers présentés au bureau de l'Enregistrement par des particuliers, c'était le timbre extraordinaire. Le papier journal présenté par les éditeurs entre dans cette catégorie.

Voici le texte de loi du 13 brumaire An VII (3 novembre 1798) qui stipule :

Art. 5 : *Les timbres extraordinaires pour les droits établis en raison de la dimension du papier doivent indiquer le département où il en est fait usage.*

Art. 10 : *Le receveur qui en sera chargé appliquera sur chaque feuille de papier présentée au timbre une griffe portant les mots "À timbrer à l'extraordinaire" et, après avoir perçu le droit, il délivrera un bulletin contenant la désignation de la quantité de*

feuilles, de la dimension du papier et de la quotité du droit. Le bulletin et le papier à timbrer seront ensuite présentés par le porteur au garde-magasin qui, pour compléter la formalité, appliquera le timbre relatif à la quotité du droit perçu, sur le papier soumis à cette formalité.

Les gouvernements successifs, du Consulat à la Monarchie de juillet, peu enclins à la liberté, maintinrent cet impôt qui, à l'égal du cautionnement exigé pour la création du journal, s'ajoutait aux entraves et aux pénalités dirigées contre la presse d'opposition.

Il fallut la Révolution de 1848 pour abolir une première fois cette législation restrictive. Encore, le gouvernement provisoire ne s'y décida-t-il que sous la pression des Républicains avancés, et non sans avoir essayé de quelques demi-mesures.

Le décret du 4 mars 1848 marque la fin d'une période de cinquante ans, pendant laquelle les estampilles des journaux ont été purement fiscales.

Depuis le XVIII^e siècle et jusqu'au milieu du XIX^e, lorsque les journaux passaient par la Poste, c'est la bande d'envoi qui recevait presque toujours l'empreinte de divers cachets de port payé.

La Seconde République existait encore que déjà la majorité de l'Assemblée votait une loi dirigée essentiellement contre la presse républicaine, malgré les protestations lyriques de Victor Hugo, indigné de voir "*la griffe malpropre du fisc sur la littérature*".

C'est ainsi que la loi du 16 juillet 1850 rétablit un droit fiscal (5 centimes par feuille en Seine-et-Seine-et-Oise et 2 centimes dans tous les autres départe-

ments). Mais les timbres humides noirs constatant ce droit servaient également à l'affranchissement postal. C'est ainsi que les journaux distribués par l'éditeur lui-même bénéficiaient d'une remise de 1 centime sur le droit fiscal et le timbre sans valeur postale était alors frappé en rouge.

En 1868, afin de faciliter l'acquittement de ces droits jusqu'alors perçus au chef-lieu du département, des timbres mobiles au type "*Armes impériales*" furent mis en service. Je passe sur les différents tarifs d'affranchissement, suivant si l'envoi se situait pour un département limitrophe, pour la France ou l'Algérie. C'est la loi du 5 septembre 1870 qui abolit l'impôt du timbre sur les journaux. En date du 7 septembre 1870 les timbres seront uniquement postaux.

Suite à l'apparition du timbre-poste, en 1849, l'oblitération typographique fut un moyen expéditif né du désir de faciliter le dépôt des journaux et périodiques à la dernière limite d'heure du départ des courriers, en dispensant les postiers de les manipuler. Cette condition était réalisée par le timbrage préalable du papier à l'Enregistrement, entre 1850 et 1870, époque où un droit fiscal, associé éventuellement au droit postal, était perçu sur chaque feuille.

Les journaux, considérés aujourd'hui comme production culturelle, sont soumis à un impôt calculé en pourcentage sur le prix de vente au numéro. Il est actuellement de 2,1%. Quant au port, il est soumis aux différents tarifs de la Poste touchant une subvention de l'État.■

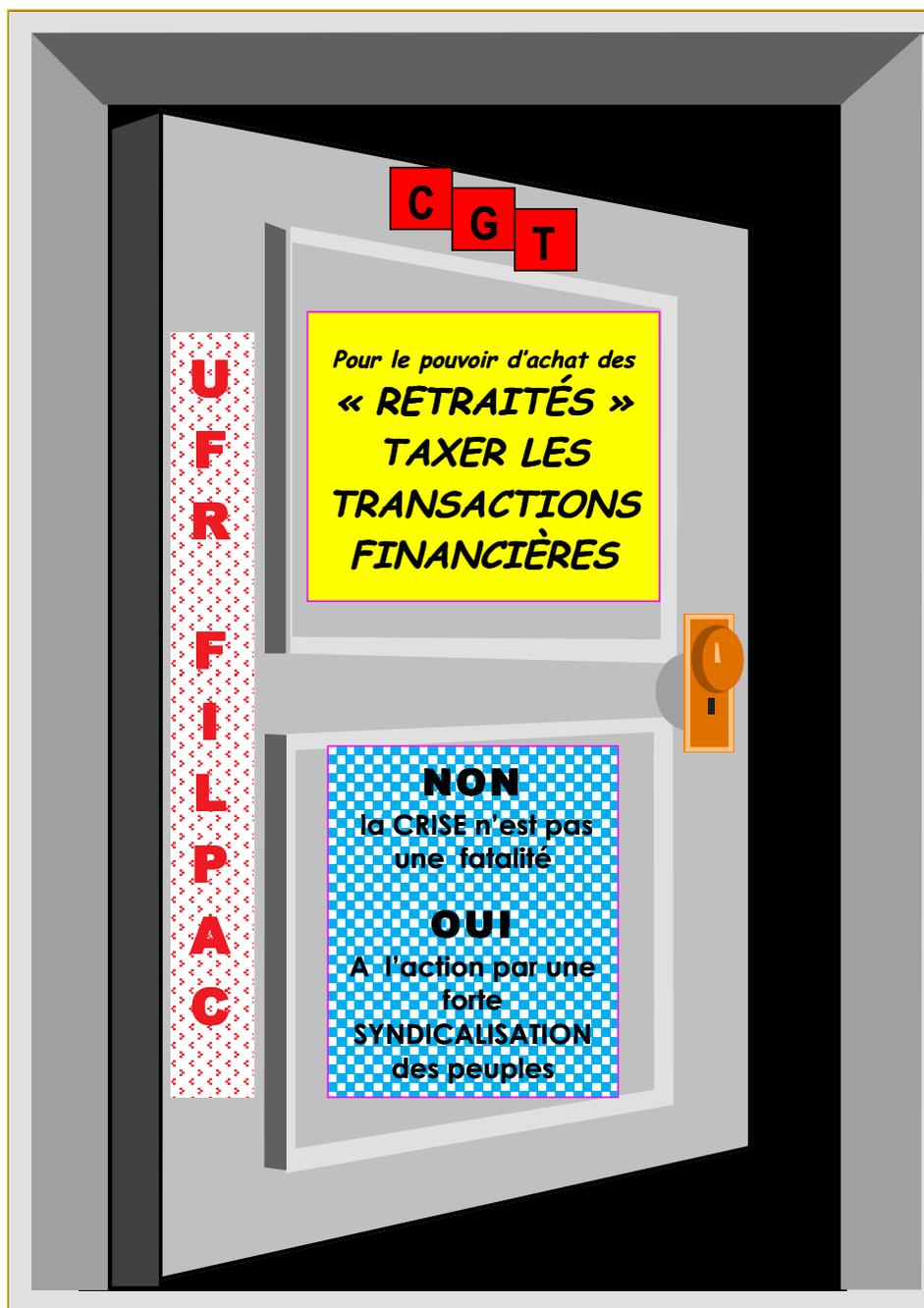


Congrès Ufr-Filpac Cgt

IXème Congrès U.F.R. FILPAC C.G.T.
NOUAN LE FUZELIER les 23-24-25-26 septembre 2013

« RETRAITE » UNE NOUVELLE VIE EN POURSUIVANT LA LUTTE AVEC LA CGT

CONGRES
SEPTIEME
U.F.R. C.G.T.
FILPAC



U.F.R. C.G.T. FILPAC – 263, Rue de Paris – Case 426 – 93514 MONTREUIL CEDEX – Tél – Fax 01.48.57.43.10

Il faut pour les retraités une activité d'avenir !

Jack DHORDAIN (Secrétaire de l'Ufr-Filpac)

L'activité syndicale des retraités est aujourd'hui indispensable.

De par leur expérience, leur disponibilité, leur utilité dans l'action ne sont plus à démontrer. Nous ne devons pas être des camarades n'ayant plus rien à revendiquer et avec, comme unique objectif social, le club de concours de belote, la pêche à la ligne ou le repas des anciens, etc., même si cela est fréquenté avec plaisir par les retraités qui y voient l'occasion de dialoguer et de renforcer des liens amicaux.

Il nous faut comprendre que si l'on vit plus longtemps, si possible en bonne santé, cela a des incidences sur nos organisations. Nous allons nous trouver – et c'est déjà le cas – avec deux voire trois générations de retraités dans le même syndicat. Il n'y a qu'à peine 1% de retraités Cgt par département, c'est évidemment trop peu. D'abord, il nous faut convaincre les actifs de penser à leur organisation future pour la défense de leurs intérêts en appliquant la transition syndicale entre générations, car les problèmes des retraités doivent être aussi ceux des actifs, et les retraités sont souvent solidaires des revendications des actifs sur la base d'intérêts et de revendications communes. En ces temps où des hommes politiques qui avaient promis « le changement c'est maintenant » pratiquent la continuité politique de l'austérité contre le pouvoir d'achat des salaires et des pensions, où la réduction des dépenses publique se fait le plus souvent contre les citoyens qui vivent de plus en plus mal dans cette société où tout est orienté pour l'argent et vers l'argent. Nous avons souvent rappelé que des retraités et des veuves de retraités avec une pension de réversion misérable ont du mal à finir le mois. Un exemple tragique : dernièrement, une femme de 70 ans s'est

donné la mort car elle allait être expulsée de son logement pour loyer impayé. Nous vivons dans une société capitaliste où les intérêts de la finance sont la priorité absolue, mais où l'on ne tient pas compte du travail des générations et de leur besoins dans le « vivre ensemble ».

L'activité des retraités est d'autant plus nécessaire que nos politiques n'ont pas renoncé à s'attaquer à nos retraites.

D'abord chez les actifs en repoussant l'âge légal de la retraite et surtout en augmentant le nombre d'annuités nécessaire pour obtenir une retraite complète. Aujourd'hui, la précarité fait rage et les jeunes salariés commencent plus tard à travailler, quant aux patrons, ils pensent qu'il faut se séparer des salariés qui ont 50/55 ans car ils deviennent trop chers par rapport à des jeunes ayant des contrats de travail diminués. Ce sont près de 50% des actifs qui atteignent l'âge de la retraite au chômage. Le but est clair : c'est de faire en sorte que les retraités n'aient pas tous leurs trimestres de cotisations pour leur verser une retraite amputée.

Ce cynisme politique est permanent, quel que soit le gouvernement,

sous prétexte que les caisses de retraites seraient en difficulté. Cela vaut pour le régime général comme pour les complémentaires. À cela s'ajoute une campagne médiatique ignoble sur les "retraités pénards" qui ont plus d'argent que les actifs avec un patrimoine conséquent et qui sont malvenus de se plaindre ou de revendiquer. Il ne leur viendrait pas à l'idée de penser que les salaires des actifs et notamment des jeunes sont trop faibles ou qu'il est normal que beaucoup de retraités aient acquis au terme d'une vie de labeur quelques biens, le plus souvent une habitation principale – cela évite à ces confecteurs de torchons de parler

des patrimoines conséquents acquis grâce au travail des autres.

C'est tous ensemble que nous devons agir avec nos mots d'ordre pour lutter contre ces campagnes idéologiques. Un ancien syndicaliste disait : « *les ouvriers, c'est comme les lapins, ont les attrape par les oreilles* » ; cette parabole voulait dire que les hommes ou les femmes réagissent en fonction de ce qu'ils entendent dans un environnement idéologique donné, façonné par les grands médias (radio, télévision) sur lesquels les citoyens n'ont aucune prise. Faut-il rappeler que le patron actuel de France Télévision a été désigné par Sarkozy, nous sommes un des rares pays dits « démocratiques » où le chef de l'Etat désigne un patron de chaînes de télévision, mais on nous assure hypocritement que ce n'est pas une décision politique. Ce patron travaillait avant pour Hachette, on est entre soi, la collusion est vivace. Nous ne nous étendrons pas sur la presse écrite, nous savons tous qu'elle est pour l'essentiel – et sauf exception qui confirme la règle – aux mains des capitalistes. Celle-ci leur sert de supports pour leurs idées qui annoncent des décisions conformes à leurs intérêts, dont les principaux sont la recherche maximale du profit. Comment s'étonner que les syndicats aient la portion congrue et particulièrement la Cgt pour la dénigrer et la faire passer pour irresponsable, violente, etc. Des syndicats complaisants qui pratiquent la collaboration de classes avec un stylo frétilant sont prêts à signer ce qu'on leur demande au nom du réalisme et des contraintes économiques.

Ces alliés complaisants du patronat et de la bourgeoisie sont les idiots utiles pour s'attaquer aux retraites. Les 0,3% de taxe sur les retraites, soyons-en sûrs, n'en resteront pas là lors de ce quinquennat. Le gouvernement actuel



a trouvé de « nouveaux riches » parmi les retraités pour leur ponctionner quelque chose après les 6,60% de la CSG. Il faut rappeler que la pension moyenne perçue est de 1200 euros pour les hommes et de 900 euros pour les femmes. Sur les 14 millions de retraités, 4 millions sont au minimum contributif, soit 660 euros.

Les retraités ont de plus en plus de mal à se soigner. La couverture maladie recule, le forfait hospitalier est toujours là. Les assurances privées sont à l'affût pour ponctionner une assurance aléatoire auprès de ceux qui pourraient la payer.

Les Restos du cœur sont débordés, les associations caritatives également, ce qui démontre s'il en était besoin la montée de la misère, alors que nous vivons dans une société qui crée des richesses et qui pourraient satisfaire les besoins les plus élémentaires.

Alors, nous devons agir avec la Cgt et le monde du travail tout entier !

Après une petite crapule des beaux quartiers, nous avons affaire à un mollasson qui donne des mauvais

coups sans en avoir l'air, dans la plus pure tradition social-démocrate libérale. À l'intérieur, il poursuit la politique du précédent avec des décisions que la droite n'avait osé assumer – comme la baisse du salaire lorsque le patron aura décidé que son carnet de commande diminue ou la mise sous conditions de ressources pour la perception des allocations familiales (il est à craindre que ce plafond diminuera à l'avenir). On nous raconte que l'objectif principal du gouvernement est l'emploi, alors qu'aucune mesure permettant de contrecarrer les décisions du patronat en matière de licenciement n'a été prise. Vingt milliards pour abaisser le « coût » du travail avec, comme d'habitude, sans contrôle et sans conditions particulières pour le patronat, alors que ceux qui créent les richesses coûtent toujours trop chers pour le capital.

Les retraites pour le patronat deviennent insupportables et il convient pour lui de prendre des mesures restrictives.

Ne nous laissons pas faire. L'avenir s'améliorera si par notre action nous faisons de notre activité une constante quasi permanente... ■

Retraites : un « bon sens » éloigné de la réalité

Par Gérard Filoche (Ex Inspecteur du travail - membre du bureau national du Parti socialiste, adhérent Cgt)

« **Quand on vit plus longtemps, on peut travailler plus longtemps !** » C'est ce que vient, malheureusement de déclarer notre ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine.

Cette phrase est inexacte. Dans le secteur privé, « on » ne peut pas travailler plus longtemps tout simplement parce que, dans la très grande majorité des cas, les salariés qui prennent leur retraite ne sont plus au travail.

60% des salariés du secteur privé sont en maladie, en invalidité ou au chômage lorsqu'ils prennent leur retraite : comment pourraient-ils choisir de travailler plus longtemps ? **L'affirmation de Marisol Touraine se présente comme découlant du bon sens mais n'a rien à voir avec la réalité sociale.** Allonger encore la durée de cotisation amènerait les 3/4 des salariés du secteur privé à ne plus être au travail quand ils partiront en retraite.

Pourquoi faudrait-il, de toute façon, obliger des salariés âgés qui ont le droit au repos, à rester au travail, alors que des centaines de milliers de jeunes sont à la recherche d'un emploi ?

Il n'y a pas de « tabou » pour équilibrer nos retraites affirme notre gouvernement. Il y a pourtant, hélas, un « tabou », **c'est celui de l'augmentation des cotisations patronales** dont notre gouvernement ne semble pas vouloir entendre parler, si ce n'est de façon infinitésimale. Le pacte de compétitivité a créé ce « tabou » depuis que 20 milliards d'euros ont été accordés aux employeurs sans aucune contrepartie. Il ne paraît plus possible, depuis ce « pacte », de toucher aux profits des entreprises et donc, en fin de compte, **aux dividendes (170 à 180 milliards par an) versés aux actionnaires des grands groupes.**

Ce choix est injuste et amplifie la récession parce que les actionnaires ne consomment qu'une faible partie de leurs revenus.

Ce choix est dangereux parce qu'il va permettre à ces dividendes d'aller gonfler, comme avant la crise de 2007 - 2008, de nouvelles bulles spéculatives.

Ce choix, enfin, est dramatique pour l'avenir de la gauche au pouvoir. Le Medef ne fera rien pour aider notre gouvernement, quelles que soient les concessions qui lui seront faites. Dès que les décrets d'application de la loi Sapin (l'Ani) auront sécurisé les licenciements, le patronat multipliera les plans sociaux. **Le Medef fera tout pour que la gauche se discrédite auprès de son électorat,** pour que la droite puisse revenir au pouvoir et faire une politique encore plus favorable au patronat.

Il faut revenir sur un choix aussi néfaste que celui du « pacte de compétitivité » qui empêche toute augmentation des cotisations patronales, que ce soit pour les retraites, la maladie ou la famille et coupe le gouvernement de gauche de sa base sociale, le salariat.



Rapport du trésorier

Lionel DUQUENNE

Les questions économiques prennent beaucoup d'importance dans cette période déflationniste, que nous traversons depuis déjà quelques années. Je disais cela en 2010, il y a trois ans. La situation n'a pas changé, elle s'est même aggravée.

Cette situation nous contraint à gérer nos affaires avec plus de rigueur, la baisse de nos effectifs s'ajoutant aux difficultés, voire même des petites rétentions difficiles à comprendre pour certaines de nos sections.

Ces quelques remarques étant faites, je vais dans la mesure du possible vous présenter les comptes des trois années écoulées, 2010.2011.2012, qui ne sont pas encore clos dans les versements à Cogetise.

Certes, quelques postes n'ont pas une gestion saine, ils feront l'objet d'un examen entre nous, afin de prendre une décision pour leur amélioration, si vous en êtes d'accord bien entendu. Il s'agit plus particulièrement de la provision pour nos congrès et la publication de notre journal *Ensemble*. Nous y reviendrons en fin de rapport.

Je constate que les sections multi-professionnelles ne règlent rien à l'Ufr. Je pense qu'il doit tout de même y avoir des retraités qui cotisent, mais où ? Telle est la question difficile à cerner.

Analysons, année par année, les tendances d'exploitation sur les postes.

Constatons tout d'abord le ratio des cotisations sur les Fni qui s'établit à **10,79** sur **11** en 2010 – **10,14** en 2011 – **10,64** en 2012, ce taux témoigne d'une bonne conscience syndicale. Avec, cependant, une baisse des cotisations en 2011 pour quelques sections.

Si on tient compte du montant de la cotisation moyenne annuelle qui s'établit sur trois ans dans une fourchette de **8,39€** à **8,61€** contre en 2010 à **7,41€** à **8,02€**, soit une hausse sensible, ce chiffre permet de constater que les ressources moyennes de l'ensemble de nos syndiqués sur la base de **0,75%** défini lors de notre congrès de Blainville se situent à environ **1340,00€** de pensions. Cette base est bien en dessous de la réalité des ressources des retraités de nos professions, ce qui signifie que le **0,75%** des ressources n'est pas encore au rendez-vous, il avoisine **0,60%** à **0,65%** en taux moyen sur l'ensemble de nos adhérents. En progression cependant depuis 2010. Nous aurons certainement une discussion sur le taux de la cotisation. Afin de définir ensemble une méthode de travail permettant d'améliorer ce résultat. Tout en sachant que parvenir à 1% n'est pas chose facile dans la conjoncture économique actuelle qui a vu la baisse de nos pensions décidée par un gouvernement socialiste. S'ajoute le débat lors du congrès confédéral à Toulouse, qui a vu la non-adoption des statuts, tant par les actifs que par les retraités présents, en raison de la demande de l'Ucr lors de son dernier congrès de cotiser à 1% et d'être considérés comme les actifs lors des votes. Le congrès a confirmé que cette question serait revue et réglée lors du prochain congrès.

Évolution de nos forces depuis **28 ans** concernant les Fni. Nous étions **6227** en **1984**, et nous sommes en moyenne pondérée sur les trois années écoulées à **3072**, soit une perte entre nos deux congrès de **124 syndiqués** ou **3,84%** de nos forces. Si l'on regarde l'année 1984, nous avons perdu **3155** syndiqués, soit plus de 50% de nos forces actuelles. Pour mémoire, nous en avons perdu **245** lors de notre congrès de 2010 qui représentait **6,63%**. La chute a été réduite de **50%** depuis 2010, mais elle n'évolue pas pour autant. On peut estimer la perte financière sur les trois ans à environ **13000 euros**.

Ces résultats sont incontestablement catastrophiques pour le monde que nous représentons, il témoigne comme en 2010 que *la continuité syndicale ne fonctionne absolument pas*. Chacun d'entre nous est concerné et nous devons mener des actions envers nos camarades actifs pour inverser cette tendance, avec beaucoup plus de vigueur que durant les trois années écoulées.

Les versements à Cogetise pour les années 2010 - 2011 - 2012, présentent un rendement moyen de **52295,11€** par an.

Exploitation brute des exercices 2010 - 2011 - 2012

Les postes qui suivent sont :

30

Ensemble | Ufr - Filpac N° 69 juillet - 2013



congrès

- Le loyer à notre fédération pour nos locaux qui s'élève pour trois ans à **25 325,16€** contre **21 851,05** en 2010, soit une hausse de **15,90%** en trois ans
- Le coût de notre journal *Ensemble* pour **46 947,85€**.
- Les frais des réunions de notre conseil national pour **35 781,24€** contre **25 962,04€**. Soit plus **37,82%**. Cela s'explique par une 3^e réunion annuelle au lieu de 2.
- Les dépenses du congrès 2010 et le solde 2011 pour **63 908,53€**.
- Les solidarités diverses pour **80 30,76€**.
- Les frais de fournitures pour **29 42,38€**.
- Le poste affranchissements pour **31 70,40€**.
- Le téléphone pour **894,53€**.
- les permanences pour **2 700,00€**.
- Les réunions secrétariat pour **41 31,25€**.
- les réunions du bureau pour **619,71€**.
- Les frais divers informatiques pour **740,68€**.
- Les frais CFC pour **231,67€**.
- Les frais de délégation pour **869,37€**.
- Les frais missions réceptions pour **2 360,10€**.
- Les frais abonnements pour **808,00€**.
- L'achat de matériel pour **745,46€**.
- Frais bancaires du compte agios pour **204,00€**.
- Les abonnements à *Vie nouvelle* pour **12 017,65€** dont l'Ufr fait la boîte aux lettres et s'occupe des mouvements des abonnements.
- Une dotation aux amortissements pour **503,82€**.
- Notre compte de provision pour nos congrès : néant,

En conclusion : Le total des **dépenses** pour les trois exercices s'élève à **262 932,56€** contre **323 599,47€**, en 2010. Soit une baisse de **60 666,91€** pour **18,75%**

Les recettes des trois années :

- Les versements par Cogetise sur notre compte pour **161 199,12€** contre **152 571,56€**, sur **579 227,43€** contre **590 116,95€** en 2010 des **cotisations** et **53 905,53€** contre **54 640,84€** en 2010 de timbres **Fni** de versement à Cogetise, soit une légère baisse due essentiellement à la baisse de nos effectifs.
- Les recettes de notre journal pour **37 512,00€** contre **40 215,38€**.
- Des recettes exceptionnelles du congrès en 2010/2011 des accompagnants et délégués supplémentaires pour **30 47,50€**.
- Des versements de nos sections au titre de solidarité pour **15 44,31€**.
- Les abonnements à *Vie nouvelle* pour **13 546,40€**.
- Les cotisations spéciales congrès pour **17 536,40€**, soit **27,44%** du coût du congrès 2010.

En conclusion : le total des **recettes** pour les trois exercices s'élève à **234 385,73€** contre **317 617,71€**, soit une baisse de **83 231,98€** depuis 2010 pour **26,21%**.

Pour mémoire, afin d'apprécier les évolutions, il faut noter que les déficits successifs cumulés des années 2007 - 2008 - 2009 qui étaient de **5 981,76€** ont été fortement augmentés dans les années 2010 - 2011 - 2012

Le résultat des trois exercices est déficitaire de 28 546,83€

À noter toutefois la dotation aux provisions pour **50 000,00€**. L'effort de gestion du plan de rigueur dans les comptes représente une diminution des déficits de **27 434,93€**.

Pour conclure, la cotisation pour congrès de 1,50€ apparaît actuellement insuffisante, il serait utile de la faire évoluer à 2€, ainsi que la cotisation à notre journal à 5,50€. Nous y reviendrons à la fin de mon exposé.

Sur huit ans nos **dépenses** et **recettes** de notre journal *Ensemble* permettent de constater qu'il s'autofinance à **83,62%** contre **86,56%** en 2010, seuil qui se dégrade progressivement dans la gestion actuelle. Il faut dire que les économies sont le résultat du bénévolat des camarades membres de la rédaction pour une confection à moindre prix, et plus particulièrement mon camarade Michel BURGUIERE qui fait la mise en page.

Situation de l'**actif** et du **passif**, en raison du décret N° 2009 - 1664 du 28 décembre 2009 des comptes certifiés conformes.



On constate à l'actif :

- A l'actif immobilisé : des immobilisations corporelles pour **1511€** et des immobilisations financières pour **11000€**
- Actif circulant des créances pour **1988€**
- Nos valeurs de placement en parts sociales BFCC (Banque Française de Crédit Coopératif) pour **217312€**
- Notre compte courant pour **25246€**
- Il n'y a pas de caisse en espèces.

L'ensemble de ces postes nous donne un **actif** de **235058€** au 31/12/2012 contre **203827€** en 2011, première année de nos comptes de bilan, soit **+ 15,32%** pour **31231€**.

Au passif :

- Nos fonds propres pour **183274€**
- Nos provisions pour Congrès de **50000€**
- Des charges à payer pour **1784€**

Tout ceci nous donne un **passif** identique à l'**actif** pour **235058€**.

Voilà, chers camarades, les comptes des trois années écoulées, je vous remercie de votre patience et de votre attention et vous donne la parole sur des questions particulières, avant d'examiner les propositions de notre secrétariat et bureau pour une hausse de nos deux cotisations.

Montreuil : mardi 4 juin 2013

Membres du Conseil national de l'Ufr et de la Commission de contrôle financier, élus au VIII^e Congrès

En rouge les membres du bureau

AHIVI René (Montpellier) - AUSTRUY Jean-Claude (Infocom)
 ALBERT Jean-Pierre (Condat) - BOIVIN Maurice (Infocom)
 BOUGIER Michel (Rennes) - **BURGUIERE Michel (Surl)**
CONGI Georges (Perpignan) - COQUELIN Roger (Alençon)
 CAMELEYRE André (Facture) - **DHORDAIN Jack (Ufict)**
 DOUR Georges (Metz) - **DUQUENNE Lionel(Surl)**
 DELMAS Guy (Tartas) - **GHIOTTO Jean-Pierre (Ufict)**
KOLAR Andrée (Corretrice) - **LEBON Jean (Surl)**
 LEFEBVRE René (Rouen) - **LELOUP Claude (Infocom)**
LORREYTE Lucien (Bordeaux) - **LOPES Michel (Surl)**
LOUBERE Daniel (Villandraut) - **TECHE Michel (Sicpac)**
MAHAUD René (Corbeil) - **MARGRAS Bernard (Toulouse Job)**
MARQUE Jean-Pierre (Pau) - **Mermet (Lyon)**

MULLER Daniel (Mulhouse) - **PASCAUD Robert (La Couronne)**
RICHAUD Gérard (Valréas) - **RIVET Michel (Bordeaux)**
URVOY Christian (Le Havre) - **VERLEYEN Robert (Lille)**
VOLANT Yann (Surl) - **VICO Roland (Cnerp)**

2 Camarades décédés depuis :

Leroux Robert (Surl) - CALVETTI Oswald (L'Isle-sur-Sorgues)

Commission financière de Contrôle

BENICHOU Michel (Infocom) - **CARRE André (Surl)**
FRANCOIS Christian (Bordeaux)





U.F.R. - FILPAC C.G.T. - EXPLOITATION BRUT DES EXERCICES : 2010.2011.2012

DEPENSES				RECETTES					
Designation	Realisation 2010	Realisation 2011	Realisation 2012	TOTAL 3 ANS	Designation	Realisation 2010	Realisation 2011	Realisation 2012	TOTAL 3 ANS
Dettes exercices N-1(voir annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	Recettes exercice N-1(voir annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00
FILPAC fond mutualisation	0,00	0,00	0,00	0,00	740000 COGETISE	50 871,08	55 751,28	54 576,76	161 199,12
STOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	STOTAL	50 871,08	55 751,28	54 576,76	161 199,12
613000 Loyer FILPAC	7 650,72	8 850,72	8 823,72	25 325,16	723100 Journal Ensemble	1 508,100	1 207,3,50	9 837,50	36 992,00
623100 Journal ensemble	14 615,52	15 132,64	17 199,69	46 947,85	723150 Journal Ensemble (actifs)	520,00	0,00	0,00	520,00
618100 Conseil national	7 869,49	16 217,56	11 694,19	35 781,24	701000 Publicité diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
618200 Congrès CGT Délégation UFR FILPAC	61 822,14	2 086,39	0,00	63 908,53	708300 Remb. et vente diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
623500 Solidarité diverses	2 990,43	3 402,30	1 638,03	8 030,76	770000 Recettes except. et Congrès	0,00	116,50	0,00	116,50
606400 Frais de fournitures	1 481,03	1 260,03	201,32	2 942,38	723500 Solidarité diverses	0,00	1 029,67	514,64	1 544,31
626100 Affranchissements	935,90	1 061,90	1 172,60	3 170,40	778000 Remb. Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
626200 Téléphone	295,32	310,81	288,40	894,53	718250 Particp. Congrès Conf.	1 923,00	1 008,00	0,00	2 931,00
618300 Permanence UFR	561,60	1 339,20	799,20	2 700,00	723200 Abonnement Vie Nouvelle	3 878,20	4 310,40	5 357,80	13 546,40
618400 Secrétariat	1 824,85	1 154,30	1 152,10	4 131,25	718200 Cot. Spéciale Congrès	7 788,90	4 095,00	5 652,50	17 536,40
618500 Bureau	619,71	0,00	0,00	619,71	STOTAL	29 191,10	22 633,07	21 362,44	73 186,61
628000 Divers Informatique	698,52	0,00	42,16	740,68	REPORT PARTIE HAUTE	50 871,08	55 751,28	54 576,76	161 199,12
618600 Com. Contrôle	0,00	0,00	231,67	231,67	GRAND TOTAL	80 062,18	78 384,35	75 939,20	234 385,73
625200 Frais Délégation	0,00	0,00	869,37	869,37					
625100 Missions Receptions	733,50	843,40	783,20	2 360,10					
617000 Frais abonnements	54,00	510,00	244,00	808,00					
606300 Actuel de matériel	182,50	60,00	502,96	745,46					
618200 Congrès Nouan le Fuzelier	0,00	0,00	0,00	0,00					
627000 Ajoins ou frais Bancaire	60,00	68,00	76,00	204,00					
506000 Compte spécial Congrès (provision)	0,00	25 000,00	25 000,00	50 000,00					
623200 Abonnement VIE NOUVELLE	3 275,00	3 959,85	4 782,80	12 017,65					
881100 Dotations aux amortissements			503,82	503,82					
REPORT PARTIE HAUTE									
STOTAL COMPTA GRAND LIVRE	105 670,23	81 257,10	76 005,23	262 932,56					
Congrès UFR (provisions) 65,117	0,00	0,00	0,00	0,00					
Congrès FILPAC (provis.) 9,302	0,00	0,00	0,00	0,00					
Congrès UFR (provisions) 16,279	0,00	0,00	0,00	0,00					
Congrès CGT (provisions) 9,302	0,00	0,00	0,00	0,00					
RESULTAT DE L'EXERCICE	-25 608,05	-2 872,75	-66,03	-28 546,83					
GRAND TOTAL	80 062,18	78 384,35	75 939,20	234 385,73					

Lionel DUQUENNE feuille 1 - Exercices clos pour Congrès UFR 2010,2011,2012

TABLEAU N° 5

17/04/2013



Assemblée des retraités typographes 16 mai 2

Ce texte a été adopté par l'assemblée

Lettre à notre Président,

Les retraités d'Info'Com Cgt, réunis ce jour en assemblée générale te font part de quelques-unes de leurs interrogations. Nous sommes déçus mais pas surpris de la politique que tu mènes actuellement.

Notre frustration et notre colère sont grandes de voir geler nos retraites pendant trois ans à partir du 1^{er} avril 2013 alors que nous ne cessons de perdre régulièrement de notre pouvoir d'achat. Même la droite n'avait pas osé. Pour toi, nous serions donc des privilégiés ? Quel manque de respect pour ceux qui ont, les plus nombreux, de petites retraites et qui finiront leurs jours dans le dénuement après de longues années de dur labeur.

Après l'ANI. (Accord national interprofessionnel), l'amnistie sociale, un nouveau coup vient d'être porté, le 21 avril, aux droits du travail en utilisant l'article 49-3 pour enterrer les 500 amendements déposés par le groupe des sénateurs communistes, quelques socialistes et écologistes sur le projet de loi sur la flexibilisation de l'emploi.

Pour ceux qui ont entendu Gérard Filoche sur France-Inter lors d'un débat, son indignation était à la hauteur de la forfaiture et de la trahison commises. Cette mesure d'exception met fin à toute discussion, non pas contre l'opposition, mais contre une composante de la majorité sénatoriale.

Ce geste sans précédent laissera des traces dans l'exécutif. Cette loi du bâillon imposée aux parlementaires est un très mauvais signe envoyé au monde du travail. Ce projet de réforme sur le droit du travail, critiqué dans ses fondements par les grandes organisations syndicales a pu être voté à la hussarde par un gouvernement socialiste inféodé au Medef. On croit rêver !

Dans ton propre camp, des voix s'élèvent sur ta gouvernance, « maintenant la gauche », un mouvement dirigé par Marie-Noëlle Lieneman qui qualifie ces agissements de « Munich social au profit des marchés ». Dans ton gouvernement, Arnaud Montebourg, Benoît Hamon, Cécile Duflot estiment que cette politique est un

échec. Ton orchestre n'est pas à l'unisson. C'est si vrai que même les institutions conformistes comme le FMI en viennent à critiquer l'austérité. L'on apprend, par ailleurs que les calculs faits par deux économistes américains pour légitimer la baisse des dépenses publiques étaient tout aussi faux que les proclamations d'innocence de Jérôme Cahuzac.

Cette crise est trop grave, trop violente. Elle fait trop souffrir les peuples et l'on ignore encore ce qu'elle nous réserve ! L'énorme masse de capitaux accumulés dans le monde n'a pas été suffisamment purgée par le krach de 2008. Aux montagnes de dettes privées, celles des ménages et des entreprises se sont ajoutés des tombeaux de dettes publiques. Et les créanciers détenteurs de tous ces titres (subprimes, crédits toxiques) réclament rémunération. Joseph Stiglitz explique que c'est cette cupidité qui étouffe la croissance, nourrit le chômage et asservit la puissance publique qui doit se soumettre aux terribles exigences de cette rémunération.

Ce qui incite les dirigeants de grands groupes capitalistes, européens et français à modifier les modèles sociaux. C'est ainsi que disparaissent ou se détricotent un à un les acquis obtenus par le CNR (Conseil National de la Résistance) et les luttes sociales pour ce qui concerne la France. La Hollande, bonne élève de l'Europe libérale avec son triple A, après une deuxième année de récession et un taux de chômage de 8,1% conjugué avec la multiplication des faillites des entreprises, a décidé de suspendre le plan d'économies budgétaires de 4,3 milliards d'euros. C'est un aveu. L'Islande, petit pays certes, a refusé d'endosser le krach de ses banques et de payer pour leurs turpitudes en organisant un référendum pour s'affranchir de leurs dettes.

Qui peut imaginer un seul instant que les États-Unis rembourseront un jour leur dette abyssale, la plus élevée du monde, eux qui vivent à crédit depuis la Seconde Guerre mondiale et qui possèdent des dizaines de milliards de créances vis-à-vis de la Chine, entre autres.

LES SECTIONS

Assemblée générale des parisiens... Info.com mai 2013

Aucun économiste sérieux ne le pense.

François, n'oublie pas les quatre millions d'électeurs qui t'ont fait roi, ceux du Front de gauche qui te demandent des comptes. Cesse de te plier aux exigences des Merkel, Barroso, et autres technocrates de Bruxelles qui nous mènent au désastre. Ton discours du Bourget laissait entrevoir d'autres orientations. La finance n'est pas un ennemi invisible. Elle a un nom et est identifiable si l'on se donne les moyens de la débusquer et de la combattre. Des banques que l'argent public a renflouées, pour n'en citer que deux, la BNP. et le Crédit Agricole, possèdent respectivement 460 et 350 succursales dans les paradis fiscaux. Où est la moralisation ? Exit la petite taxe de 0,1% sur les transactions financières ? À quand la séparation des banques d'investissements et des banques d'affaires ?

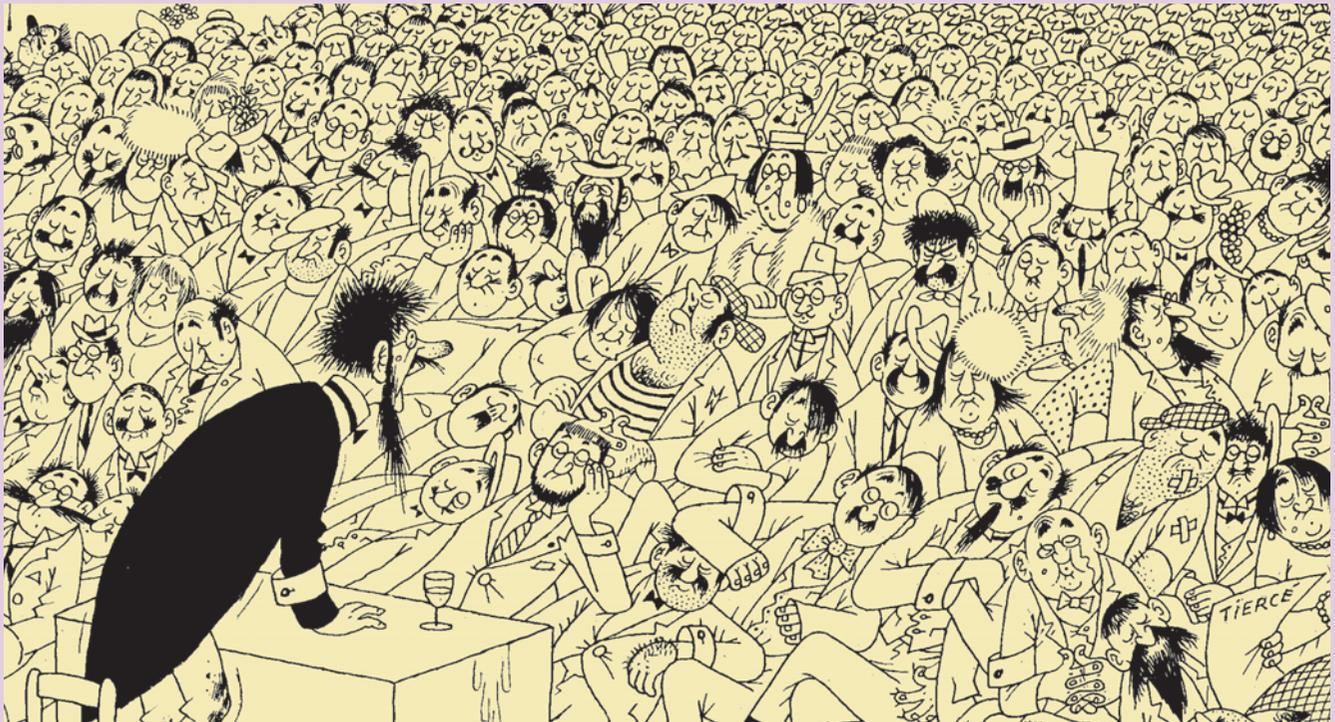
Ton ami Jospin proclamait en son temps (pour ne pas effrayer le bourgeois ?) que son programme n'était pas socialiste et on a eu Le Pen au second tour. Si tu persévères dans ta politique de recul social aux prochaines présidentielles tu auras sa fille et ton rêve de pouvoir s'arrêtera là. Même si tu n'as pas beaucoup flirté avec

le marxisme, il est difficile d'admettre que tu te résignes au monde actuel, qui pousse au suicide ceux qui ont un travail (ouvriers, techniciens, ingénieurs) et ceux qui n'en ont pas. Ce phénomène est relativement récent. Un tel renoncement serait coupable.

Le mariage pour tous a créé beaucoup de tumulte. Il aura eu au moins le mérite de former un nouveau couple UMP-FN. Félicitations aux mariés ! Et qui sait, bientôt un gouvernement d'union nationale ? Et pourquoi pas une troisième guerre mondiale avec l'Allemagne ? On a envie de crier stop devant tous ces délires.

On le voit, la tâche est rude pour la gauche à laquelle nous aspirons. Nous devons, avec notre Cgt, nous y employer. La Marche citoyenne du 5 mai avec ses 180000 participants a montré que nous sommes sur la bonne voie pour aller vers cette VI^e République. Nous ne nous résignerons jamais à ne pas lutter pour un monde meilleur. Jaurès disait. « ... je n'ai jamais séparé la République des idées de justice sociale, sans laquelle elle n'est qu'un mot. ».

Salvador Sanchez



Rassemblement

La Cou

C'est à Roullet, à proximité de La Couronne, que notre rencontre interrégionale s'est déroulée le 17 mai 2013. Cette journée réunissant Charentais, Dordognais, Haut-Viennois, a été organisée remarquablement par la section charentaise conduite pour la dernière fois par notre camarade Robert Pascaud à qui nous rendons un vibrant hommage pour son dévouement, la fidélité à ses convictions et les rapports fraternels qu'il a su établir avec tous les camarades de la Filpac.

La visite de la cimenterie Lafarge de la Couronne a représenté une heureuse découverte pour la plupart d'entre nous. La fabrication de ce matériau que nous utilisons était ignorée et ce fut une visite passionnante qui montre qu'en France il reste des usines, que des travailleurs français peuvent être à la pointe de fabrications pointues avec l'utilisation de techniques les plus avancées dans le respect de l'environnement soumis à des normes drastiques.

Cette automatisation dans des process de travail très élaborés nous montre que l'intelligence de l'homme est sans limite et que si elle était mise au service de son bonheur, combien la vie s'en trouverait transformée.

Les interventions de Robert (regrettant l'absence une nouvelle fois des sections de Saillat et Rochechouart), de Michel Burguière (Ufr, pour voir plus clair ne pas oublier ses lunettes) ont dénoncé la politique économique et sociale menée par le gouvernement. L'affaiblissement du pouvoir d'achat des salariés actifs et retraités nous est intolérable. Les mêmes qui étaient dans la rue avec nous pour combattre

la politique sociale menée par Sarkozy, notamment sur les retraites, reprennent les mêmes arguments pour la poursuivre.

Le camarade Jean-Pierre Albert nous a informés sur la situation à Condat-le-Lardin, victime de la politique de groupe qui vise à délocaliser pour augmenter les profits, faisant fi des conséquences humaines et territoriales.

La solidarité de l'Assemblée leur a été assurée. Saluons l'ouvrage qu'ils ont édité et qui retrace l'historique de cette entreprise et les luttes qui s'y sont déroulées.

Le repas était à l'image du temps ensoleillé de ce jour : goûteux, copieux, animé de la meilleure façon par un local inventif qui habilla quelques camarades volontaires désignés d'office, ce qui fit le bonheur des photographes d'un jour. Voir un « policier » courir après les « Dalton » est une scène surréaliste mais oh combien cocasse quand les copains s'y prêtent avec conviction.

Le syndicalisme retraité est plus que jamais nécessaire. La Cgt doit agir dans toutes les instances ad hoc pour représenter les retraités avec leurs revendications, leurs exigences partout où ils vivent. Vivre décemment et dignement pour les personnes âgées est la marque d'un pays civilisé qu'un grand pays comme la France se doit d'être. Cela exige un autre partage des richesses. Luttons pour y parvenir.

André MAUPIN (Secrétaire de la section des retraités de Limoges)



nt "Livre et papier"

ouronne



Robert PASCAUD :
sa dernière allocution

Chers-es camarades, Chers-es ami-e-s,

C'est toujours avec le même plaisir que nous vous accueillons pour la cinquième fois et que me revient l'honneur de vous recevoir; amis de Dordogne et de Haute-Vienne, Industrie du Papier et du Livre, mais nous déplorons l'absence de nos amis de Saillat, de Rochechouart, depuis 2012 et Thiviers depuis longtemps. C'est regrettable. Le nombre de participants diminue. Cependant, la vie continue et l'industrie papetière subit les conséquences sur l'emploi avec les problèmes qui touchent actuellement Condat.

Bienvenue à vous tous à Roulet. En effet, cette année, nous avons été contraints de nous délocaliser nous aussi pour cause de travaux à la Salle des fêtes de La Couronne.

Je remercie très chaleureusement Monsieur le Maire de Roulet et son conseil municipal de nous avoir accordé gratuitement cette salle.

Encore merci Monsieur le Maire.

Merci à vous tous pour votre fidèle présence qui marque l'attachement à cette rencontre corporative, même si nous devons constater que d'année en année les participants diminuent.

Se réunir comme nous le faisons tous les ans depuis 1993 est un acte de convivialité, mais en plus un acte militant indispensable à la vie de notre syndicat Cgt. Puisse-t-il être un exemple pour nos camarades et collègues encore en activité, car notre modèle social d'accès aux soins pour tous, l'école publique, etc., sont en danger.

C'est un témoignage sur la sincérité de notre engagement passé.

Soixante-dix ans après, que reste-t-il de nos idéaux sociaux ?

Le libéralisme triomphe, le progrès social recule, le Code du travail se réduit... Et ce n'est pas l'Accord national interprofessionnel signé par quelques organisations syndicales qui va améliorer la vie des travailleurs.

L'Europe libérale... voilà le mot d'ordre. Nuit du 4 août 1789 avec l'abolition des privilèges. Où es-tu ? Reviens, les charognards de la finance sont de retour.

L'individualisme semble remporter la victoire, mais comment défendre l'intérêt général en ignorant son appartenance au groupe ? Souhaitons une prise de conscience que rien n'est possible socialement quand on est isolé, il faut recoller les morceaux de cette France éparpillée, et c'est unis syndicalement que nous combattons le chômage car c'est bien par le travail que l'homme se transforme.

Avec 5,3 millions de victimes du chômage, quelle force si elle se met en mouvement ! La fatalité, le désespoir ne débouchent pas sur une prise de conscience et sur la force qui en découlerait.

Votre présence ici témoigne de cette conscience, mais votre action comme la mienne montre ses limites dans le milieu qui est le nôtre. N'hésitons pas à évoquer notre passé, nos actions pour guider l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Les jours qui se préparent sont chargés de difficultés que d'aucuns avaient cru résolues par une élection et que d'autres pensent avoir solutionnées par la négociation, oubliant l'essentiel qu'ont écrit notre droit social, la lutte.

Réjouissons-nous de l'allongement de la vie. Mais pas de la retraite à 62 ans.

A chacun d'entre nous d'examiner sa conscience. Qu'avons-nous fait pour priver nos enfants et petits-enfants d'avenir ?

Notre engagement syndical nous exonère de cette responsabilité, il n'empêche que nous sommes tous quelque part concernés.

Alors, peuple de la France d'en bas, ne succombe pas à la haine et à la division.

Électeurs de demain, ne restez pas en années sabbatiques jusqu'en 2017.

En vous priant de bien vouloir m'excuser si certains de mes propos ont pu vous apparaître exagérés, mais, aujourd'hui, j'ai donné libre cours à mes pensées sans doute un peu révolutionnaires. Mais que voulez-vous, on ne se refait pas.

En effet, c'est la dernière allocution que je prononce en tant que responsable de la section, puisqu'à partir de 2013 je passe la main à mes successeurs que je vous présente...

Yves Lasnier, secrétaire de la section, Serge Hitier, trésorier de la section.

Ils sont jeunes, sérieux et pleins d'avenir ; ils vont assumer la responsabilité de la section créée en 1986 avec René Faure.

Ils ont toute ma confiance et nous leur souhaitons bonne chance.

J'en ai terminé et je vous invite à garder les yeux ouverts sur le sort qui nous est fait.

Et maintenant, bon apéro, parce qu'il n'y a pas de mal à se faire du bien.





Les retraités Filpac du 66

se sont adressés aux politiques... (Ensemble n°68 page 35)

...Voici leurs réponses

Christian BOURQUIN : Sénateur des Pyrénées-Orientales
Président de la Région

Paris. le 19 mars 2013

Monsieur CONGI Georges,

Votre courrier relatif aux difficultés rencontrées tant par les retraités que par les salariés m'est bien parvenu. C'est avec la plus grande attention que j'en ai pris connaissance.

J'ai bien noté votre inquiétude et votre impatience. Je peux aisément les comprendre : je fais partie de ceux qui, au Sénat, ont voté le 16 février 2012 la proposition de loi tendant à interdire les licenciements boursiers. N'étant pas, en ma qualité de sénateur, en capacité de demander son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, je demeure moi aussi sur ce dossier dans l'expectative.

Toutefois, je reste persuadé que les conséquences de la politique de casse sociale menée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy – elle même dans la continuité de la politique favorable aux privilégiés conduite par Dominique de Villepin (avec par exemple la création du bouclier fiscal) – ne peuvent être réparées en moins d'une année.

C'est la raison pour laquelle je continue de soutenir les mesures qui, à mon sens, sont prioritaires. Pour celles, plus ambitieuses, que je soutiens, mais qui ne remportent pas l'assentiment de la majorité des parlementaires, je ne désespère pas de les voir changer d'avis.

Sans doute la lecture de lettres, telle que celle que vous m'avez adressée, est de nature à les y encourager.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène NEUVILLE : Députée des Pyrénées-Orientales
Conseillère générale des Pyrénées-Orientales

Paris. le 17 avril 2013

Monsieur CONGI Georges,

Face à la hausse du chômage – plus de 3 millions de Français sont aujourd'hui sans emploi –, nous nous sommes engagés sur la voie d'une mobilisation générale pour l'emploi : le Président de la République a réitéré, mardi 26 mars, son engagement de voir s'inverser la courbe du chômage en fin d'année.

Deux outils majeurs ont été mis en place. Ils agissent directement sur la situation de l'emploi et traitent spécifiquement des deux catégories de population les plus touchées par le chômage : les jeunes et les salariés seniors. Les emplois d'avenir, ouverts aux jeunes de 16 à 25 ans pas ou peu qualifiés, les emplois d'avenir sont principalement destinés au secteur non marchand.

En CDI ou en CDD de 1 à 3 ans, à temps plein, ils ouvrent à une formation qualifiante. L'État finance à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle, au niveau du SMIC, ces emplois d'avenir. L'employeur est accompagné par les missions locales. Aujourd'hui, 15000 emplois d'avenir ont déjà été conclus. La montée en charge progresse encore avec, pour objectif, la signature de 150 000 contrats d'ici 2014.

Ensuite nous avons voté les contrats de génération. Il s'agit d'insérer durablement un jeune dans l'emploi tout en favorisant le transfert des compétences par le maintien d'un senior dans l'emploi. Ainsi, pour tout salarié embauché ou maintenu dans l'emploi dans une entreprise de moins de 300 salariés, l'État verse une aide de 2000€ par an pendant trois ans. Ce dispositif est en vigueur depuis le 17 mars. L'objectif est de réaliser 500 000 embauches sur 5 ans sous ce régime.





Pour accompagner les demandeurs d'emploi, le Premier ministre a annoncé la création de 2000 CDI supplémentaires à Pôle emploi. Ces postes font suite aux 2000 déjà créés en juillet 2012. L'accompagnement individualisé des demandeurs est l'une des clés pour faciliter le retour à l'emploi. En période de chômage, le service public de l'emploi doit être à la hauteur des enjeux.

Le redressement de l'économie française sera la clé de la bataille pour l'emploi. Une activité dynamique, c'est l'assurance de créations d'emplois. Notre stratégie économique est donc offensive, avec notamment : le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), voté en décembre 2012, qui est l'une des mesures du Pacte de compétitivité. Il permettra de réduire les coûts des entreprises afin de dynamiser l'investissement et l'embauche de nouveaux salariés. Un bilan de la mise en œuvre du Pacte de compétitivité sera réalisé prochainement par le Gouvernement.

La Banque publique d'investissement va soutenir les projets délaissés par les banques privées. Il s'agit de faciliter le financement de l'économie. Une garantie publique de 500 millions d'euros pour les TPE/PME a été mise en place.

Concernant la suppression de la demi-part, j'ai sollicité les services du Ministère sur les conséquences de la suppression de la demi-part fiscale supplémentaire accordée aux personnes seules ayant élevé au moins un enfant.

En effet, la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 a supprimé le bénéfice de cette disposition. L'avantage fiscal qui en résultait a été maintenu à titre transitoire et dégressif pour toutes les personnes qui en bénéficiaient avant 2009, mais il va s'éteindre lors de l'imposition des revenus de 2013.

Les conséquences qui découleront de cette suppression seront néfastes pour le pouvoir d'achat des contribuables concernés. Ce changement de législation fiscale privera également de nombreuses personnes âgées de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance de télévision.

Ainsi afin de limiter les hausses d'impôt pouvant en résulter, le législateur a maintenu l'avantage fiscal à titre transitoire et dégressif pour l'imposition des revenus des années 2009 à 2011 pour les contribuables ayant bénéficié d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de leur impôt sur le revenu au titre de l'année 2008 et qui ne remplissent pas la condition d'avoir élevé seul un enfant pendant au moins cinq ans.

Le Gouvernement a annoncé son intention de procéder à une réforme juste et solidaire de la prise en charge des personnes âgées privées d'autonomie. En outre, la feuille de route sociale élaborée lors de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 intègre un volet visant à assurer l'avenir des retraites.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit bien l'instauration d'une Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), de 0,30%. Cette taxe, modeste, ne s'applique qu'aux retraités imposables et recouvrables. Pour les pensions moyennes, elle ne sera que de quelques euros mensuels.

Cette mesure rencontre d'ailleurs vos aspirations : elle est un premier pas dans le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie qu'il nous faut prévoir.

Par ailleurs, je tenais à vous préciser que, dans les recettes affectées à la sécurité sociale, figurent bien les taxes mentionnées dans votre courrier : la quasi-totalité des droits de consommation sur les tabacs est affectée à la sécurité sociale ou à des organismes financés par elle ; à compter du 1er janvier 2011, seul 1,25 % des droits sont affectés au Fonds de solidarité chômage, qui finance les allocations du régime de solidarité géré par l'État (soit près de 130 M d'euros, sur un total de 10,3 M d'euros) ; les droits de consommation sur les alcools sont intégralement affectés au financement de la sécurité sociale, en l'occurrence, le régime des non salariés agricoles (3,2 M d'euros) ; la taxe sur les primes d'assurances automobiles est attribuée en totalité à la sécurité sociale (près de 1 M d'euros) ; la sécurité sociale bénéficie enfin de la TVA collectée sur les tabacs, sur les boissons alcoolisées et sur les produits pharmaceutiques (environ 8,5 M d'euros). Seule la taxe sur les activités polluantes n'est plus affectée à la sécurité sociale : même si elle l'a été pendant quelques années, ce qui n'est plus le cas, on ne peut considérer qu'elle ait par nature vocation à financer ces régimes.

Il convient de noter que l'intégralité des montants de recettes fiscales affectées par les textes à la sécurité sociale est effectivement versée dans l'année prévue.

En outre, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi est une étape importante pour l'emploi : il permet des alternatives aux plans sociaux et lève certaines appréhensions à l'embauche. Ce projet constitue l'un des textes les plus importants du quinquennat à double titre. Ignorer le fruit de quatre mois de travail intense des partenaires sociaux n'aurait pas eu de sens. Beaucoup des dispositions qui sont contenues dans ce texte concernent le cœur du fonctionnement des entreprises, et il aurait été irresponsable de ne pas s'appuyer sur ce que proposent ceux qui en sont les premiers acteurs.

Au terme d'un long travail d'auditions et en commission, 90% des questions et des problèmes qui avaient été soulevés lors des auditions notamment par les syndicats non-signataires ont pu être réglés par les 409 amendements adoptés dans l'hémicycle. Le texte que nous avons adopté est l'inverse de la flexi-sécurité : il rend plus difficiles les licenciements collectifs et le recours aux autres formes de flexibilité externe, et favorise les redéploiements internes. C'est ce que nous avons qualifié de « sécuri-sécurité » à la Française.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

"On peut subir des conditions pénibles à supporter et avoir une force intérieure augmentée de la capacité d'une force collective qui permet de se surpasser." Henri Krasucki (Secrétaire de la Cgt - 1982 - 1992)



IL NOUS A QUITTÉS



À notre Camarade Claude BASKA

Ses camarades de la Cgt

Il était né le 5 décembre 1939

Lucien LORREYTE

Claude BASKA avait travaillé plusieurs années à l'Imprimerie Paul-Dupont de Clichy, en Région parisienne, où il était militant de la section des imprimeurs de Labor du Syndicat général du Livre de Paris. Il a siégé pour la Cgt du Livre au comité technique national de la Sécurité sociale des maladies professionnelles et accidents du travail (comités techniques régionaux et nationaux de la Sécurité sociale) où il avait obtenu une excellente réputation d'efficacité.

Il a été membre du comité fédéral national de la Fédération du Livre (FFTL) dans les années soixante-dix. C'est d'ailleurs là où je l'ai connu... et retrouvé lorsqu'il a pris sa retraite à Libourne. Nous l'avons immédiatement intégré à notre bureau de la section des retraités. Sa maladie s'est déclarée en 2003 alors que nous l'avons sollicité pour participer au congrès de l'Ufr-Filpac à Biarritz, où il aurait pu rencontrer des camarades parisiens. Ce n'était que partie remise puisque, profitant d'une rémission, il a pu venir à celui de Blainville (en Normandie) en 2007.

Jean-Pierre TOURAU

On dit souvent que ce sont les meilleurs qui partent les premiers : ce dicton s'est encore révélé vrai, Claude. Car tu fus un exemple pour nombre d'entre nous : un exemple de combativité, de ténacité, de courage, et d'indignation permanente. Avant même que je fasse ta connaissance, tes activités syndicales étaient déjà connues et reconnues, et lorsque nous avons animé la section retraités du Libournais, tu as toujours été une force de proposition (méconnue parfois, hélas !) qui nous incitait à aller de l'avant : nous nous souviendrons longtemps de cette belle et forte voix qui nous encourageait à lutter pour la défense des retraités. Nous nous souviendrons aussi de ta ténacité, car tu étais un homme de conviction et d'humanité, et tes racines populaires que tu ne reniais jamais, te poussaient à vouloir encore et encore défendre les droits de tes camarades. Et puis est arrivée la maladie, que tu as combattue, elle aussi, avec un courage et une ténacité que nous admirions tous, au point de croire parfois que tu avais atteint les rives de la guérison.

Et toujours, malgré la douleur et les lourdeurs de ton traitement, tu continuais à militer, à nous envoyer des informations syndicales, puisant dans tes convictions le courage nécessaire à cette lutte de tous les instants contre la maladie, mais aussi pour la défense des intérêts de tes camarades ! Alors, pourquoi un « au revoir », Claude ? Parce que tu vivras encore longtemps dans notre souvenir, et que nous te retrouverons toujours dans nos réunions qui seront ponctuées de l'évocation de ta voix, de ta générosité, de ta présence, car tu étais une partie de nous-mêmes.

Et cette partie-là ne mourra jamais ; c'est pourquoi nous te disons tous ensemble : AU REVOIR, CLAUDE !

Jean LANDRY (oraison funèbre)

Si je devais résumer d'un mot ce que fut pour moi Claude Baska, je dirais : « Camarade » ! « C'est un joli nom camarade ! » (Jean Ferrat). Chaque fois qu'on le rencontrait, Claude nous tendait la main en disant : « MON camarade ». C'était pour lui une référence, un titre, un nom propre !

Puisqu'aujourd'hui c'est lui qui nous rassemble, nous devons bien sûr honorer sa mémoire. Nous voulons aussi dire à Michèle, son épouse qui a tant donné tout au cours de ces années de souffrance, avec un dévouement et un amour dont nous fûmes témoins, à ses enfants et petits-enfants, notre affection et notre solidarité dans la peine.

Mais tout événement porte en lui sa leçon : Claude ne nous quitte pas, il nous laisse un message que nous livre sa vie. Les témoignages de ses enfants, de ses camarades nous ont dit ce que fut Claude : un époux, un père et grand-père présent et aimant ; un syndicaliste luttant infatigable, optimiste au-delà de tout, honnête homme et grand militant.

Valérie, sa fille, nous disait tout à l'heure : « Garde-nous une place auprès de toi ». N'est-ce pas là un acte de foi en cet à-venir dont personne ne sait rien, mais qui nous invite à croire que la mort n'est qu'un passage vers la Vie ? Claude nous reste présent, c'est une certitude !

Ce que fut, ce qu'est aujourd'hui son rapport à cet au-delà que j'appelle Dieu, ce jardin secret que chacun porte en son cœur, lui seul le sait : mais puisqu'il a voulu nous rassembler en cette chapelle, j'invite ceux d'entre nous qui ont la foi à prier avec les paroles des enfants de Dieu, et ceux qui ne partagent pas cette foi s'uniront à nous dans le recueillement : merci.